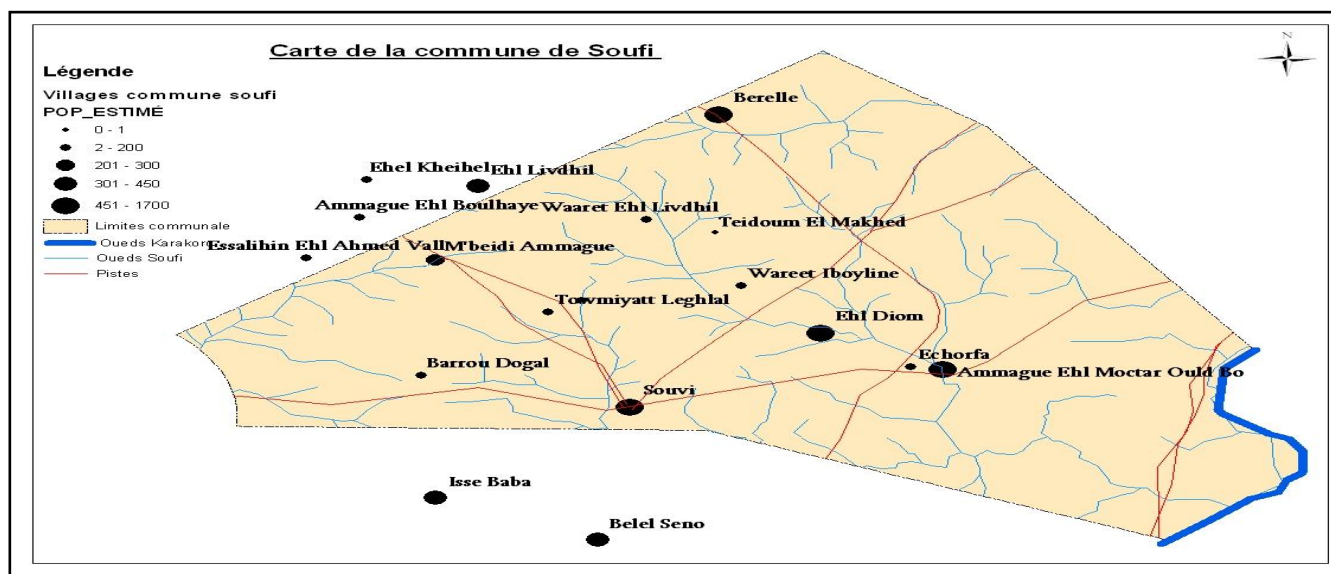


République Islamique de Mauritanie
 Honneur-Fraternité-justice
 Wilaya du Guidimakha
 Moughaata de Sélibaby
 Commune de Soufi

PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE SOUFI
 2013-2018



Réalisé sur financement du :
 PAIDEL-CT (GRDR/AMaiG)

Programme réalisé avec le soutien financier des partenaires financiers suivants :



Document réalisé par :
 Le SADL et le GRDR

Avril 2013

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES :.....	5
LISTE DES ANNEXES :	6
INTRODUCTION	7
PRESENTATION DE LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	8
PARTIE 1 : BILAN DIAGNOSTIC.....	13
CHAPITRE I : SOUFI UNE PETITE COMMUNE DU GUIDIMAKHA FRONTALIERE AVEC LE MALI.....	14
1. Situation géographique et administrative.....	14
2. Présentation du milieu physique	15
2.1 <i>Le relief de la commune</i>	15
2.2 <i>Un réseau hydrographique dense qui profite très peu aux activités agropastorales</i>	15
2.3 <i>Un espace soudano sahélien</i>	15
2.4 <i>La pluviométrie</i>	16
2.5 <i>Les vents</i>	16
2.6 <i>Les températures</i>	16
2.7 <i>Une végétation squelettique en voie de disparition</i>	16
3. Les pistes et voies de communication.....	17
4. Historique et évolution du peuplement de la commune.....	17
4.1 <i>L'implantation des villages de la commune</i>	17
4.2 <i>Aspects démographiques</i>	18
4.3 <i>Habitation</i>	18
4.4 <i>La dynamique migratoire</i>	18
5. L'institution communale	23
5.1 <i>Structuration du Conseil Municipal</i>	23
5.2 <i>Le fonctionnement du conseil municipal</i>	23
5.3 <i>Des ressources financières très faibles</i>	23
5.4 <i>Les partenaires de la commune</i>	24
Chapitre II : SITUATION DES SECTEURS SOCIAUX DANS LA COMMUNE DE SOUFI ..	25
1. La santé	25
1.1 <i>Le poste de santé de Soufi : une infrastructure flambante neuve et sous équipée</i>	25
1.2 <i>Les pratiques locales en matière de santé</i>	26
1.3 <i>Une infrastructure totalement déserté en hivernage</i>	26
1.4 <i>Les problèmes du secteur sanitaire</i>	27
2. L'éducation	29
2.1 <i>Des écoles largement soutenues par les services de l'éducation et ses partenaires</i>	29
2.2 <i>Le personnel d'encadrement</i>	29
2.3 <i>Les problèmes du secteur de l'éducation</i>	30
3. Hydraulique	32

3.1. La recherche de l'eau : une corvée pour les femmes des villages de la commune.....	32
3.2. Des infrastructures peu adaptées dans les villages	32
3.3. Des ressources hydrographiques relativement denses	32
3.4. Une faible couverture en eau potable cachant un certain nombre de disparités	33
Chapitre III- ANALYSE DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE COMMUNALE	36
1. Agriculture	36
1.1 La culture sous-pluie.....	36
1.2 La culture de décrue	37
1.3 Les difficultés du secteur agricole	37
2. Le maraîchage	39
2.1 Les atouts du maraîchage	39
2.2 Les problèmes du maraîchage	39
3. L'élevage	39
3.1 L'élevage extensif.....	40
3.2 L'élevage de case	41
3.3. L'élevage, une plus-value alimentaire et économique	41
4. Exploitation des ressources naturelles	44
4.1. La cueillette.....	44
4.2 Exploitation forestière coupe de bois (échauffe+charbon +autres).....	44
4.3 Des conséquences graves sont en cours	44
5. L'artisanat	45
6. Analyse de la dynamique économique locale	45
CHAPITRE IV : ANALYSE DE LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE LOCALE ET DES RELATIONS VILLAGEOISES	48
1. Les coopératives des femmes	48
2. Les coopératives des hommes	48
3. Les coopératives mixtes	49
4. Les associations de jeunes	49
PARTIE 2 : PLANIFICATION LOCALE	54
CHAPITRE V : VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT.....	55
1. Rappel de la vision et les orientations stratégiques de la Mauritanie	55
2. La vision communale	55
3. Les enjeux stratégiques et les objectifs de développement de la commune de Soufi	56
4. Le cadre de résultats de la commune	57
CHAPITRE VI: PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LOCAL DE LA COMMUNE DE SOUFI	61
1. Programme pluriannuel d'investissement local (PIL) de la Commune	61
2. Plan Annuel d'Investissements et d'actions de la commune de Soufi	72
CHAPITRE VII: LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL (PIL) DE SOUFI.....	77
1. Les sources de financement du PDC	77
2. L'élaboration annuelle du plan d'investissements et d'actions	78
3. La mise en œuvre du programme annuel d'investissements et d'actions de la commune	79

3.1. *Quelle structuration, quel positionnement et quel rôles pour les différentes instances du CDL dans la mise en œuvre du PDC?* 79

3.2. *Quelques recommandations pour une meilleure mise en œuvre des activités* 80

Le Comité de Concertation 81

 Le Conseil Municipal..... 81

 Comité de Concertation 81

Conseil Municipal..... 81

Notables 81

Monde associatif 81

(14 membres) 81

 Le Comité de Développement communal..... 81

 Comité villageois de gestion et de suivi 81

3.3. *Le suivi évaluation de la mise en œuvre* 82

3.4. *L'évaluation finale du PDC* 82

CONCLUSION..... 83

ANNEXES 85

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACF	Action Contre la Faim
AEP	Adduction d'Eau Potable
AFD	Agence Française de Développement
AG	Assemblée générale
AGLC	Association de Gestion Locale Concertée
AMaiG	Association des Maires du Guidimakha
APE	Association des Parents d'Elèves
ASC	Association sportive et culturelle
CCC	Cadre de Concertation Communal
CDL	Comité de Développement Local
CEM	Collège d'Enseignement Moyen
CG	Comité de Gestion
CRD	Comité Régional de Développement
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CVGS	Comité Villageois de Gestion et de Suivi
DREN	Direction Régionale de l'Education Nationale
FRD	Fonds régional de Développement
GRDR	Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural
GPS	Global Positioning System
GRN	Gestion des Ressources Naturelles

GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)
INTERCOM	Bureau d'appui technique aux communes du programme VAINCRE
MDRE	Ministère du Développement Rural et de l'Environnement
OCB	Organisation Communautaire de Base
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONS	Office National de la Statistique
PAIDEL-CT	Programme d'Appui aux Initiatives de Développement Local et de Coopérations Territoriales
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PDC	Plan de Développement Communal
PDL	Plan de Développement Local
PDRC	Projet de Développement Rural Communautaire
PIA	Plan d'investissements Annuel
PIL	Plan d'Investissement Local
PS	Poste de Santé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PV	Procès Verbal
SADL	Service d'Appui au Développement Local
UCFG	Union des Coopératives Féminines du Guidimakha
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USB	Unité Sanitaire de Base
VAINCRE	Programme de valorisation des initiatives de croissance régionale équitable
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome de l'Immunodéficience Acquise

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES :

Tableaux :

Tableau 1 : Synthèse des caractéristiques démographiques par village

Tableau 2 : Liste des partenaires de la commune et de leurs domaines d'interventions

Tableau 3 : Etat des infrastructures sanitaires dans la commune de Soufi

Tableau 4 : Situation des infrastructures éducatives par village

Tableau 5 : Situation des infrastructures hydrauliques par village

Tableau 6 : Bilan des activités agricoles de la commune de Soufi

Tableau 7 : Etat des lieux du secteur de l'élevage dans la commune de Soufi

Tableau 8 : Synthèse de la dynamique économique dans la commune de Soufi

Tableau 9 : Synthèse de la dynamique associative de la commune

Tableau 10 : Cadre de planification de la commune de Soufi

Tableau 11 : Plan d'investissement Local de la commune de Soufi

Tableau 12 : Plan d'investissement Annuel de la commune de Soufi

Tableau 13: Répartition des investissements par axe

Figures :

Figure 1 : Bilan des pathologies diagnostiquées dans la commune de Soufi

Figure 2 : Répartition du cheptel de la commune en fonction des espèces

Figure 3 : Répartition des investissements par axe

Figure 4 : Schéma des instances de concertation communales

LISTE DES ANNEXES :

Annexe 1 : Liste des membres du CCC de Soufi

Annexe 2 : Liste des membres du CDL

Annexe 3 : Questionnaire d'enquête monographie

INTRODUCTION

La République Islamique de Mauritanie a connu une évolution politique, économique et sociale et s'est engagée de manière irréversible, dans la mise en œuvre de réformes majeures telle que la décentralisation qui est une option politique que les différents gouvernements ont renforcée.

Les objectifs principaux de ces réformes convergent vers la lutte contre la pauvreté et toutes les formes d'exclusion pour la promotion d'un développement durable et de la bonne gouvernance. Le développement durable suppose la mise en œuvre de politiques globales car les objectifs de lutte contre la pauvreté par la création de richesse ne doivent pas se réaliser au détriment des générations futures ou de l'équilibre de l'environnement.

Depuis plus de trois (3) décennies, la décentralisation est en expérimentation sur le territoire mauritanien. De multiples réformes successives ont été effectuées en vue d'un transfert progressif de responsabilités vers les collectivités territoriales. La décentralisation y est présentée comme un moyen efficace de promotion de la démocratie locale et du développement par une responsabilisation progressive des acteurs territoriaux dans la gestion des affaires locales. Les collectivités locales mauritaniennes sont aujourd'hui pleinement responsabilisées dans le pilotage, la mise en œuvre et l'évaluation du processus de construction socio-économique de leurs territoires.

Le pilotage du développement suppose la définition d'un cadre d'action commun s'étalant sur le moyen-long terme et systématisant les objectifs et les orientations de développement de la commune. C'est pourquoi, consciente de cet enjeu, la commune de Soufi a sollicité l'appui de l'AMaiG et du GRDR pour l'élaboration de son Plan de Développement Communal (PDC) qui constitue aujourd'hui le moyen privilégié d'orienter le développement en se référant à une politique générale, en vue d'assurer une cohérence des différentes interventions publiques et privées. Il reste également un moyen de disposer d'un instrument de pilotage et de coordination des interventions communautaires dans un contexte marqué par l'institution de la Conseil Municipal comme nécessaire porte d'entrée de l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Soucieux du développement du Guidimakha, l'AMaiG et le GRDR en partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Initiatives de Développement Local et de Coopérations Territoriales (PAIDEL-CT), se sont décidés d'accompagner la commune de Soufi dans l'élaboration de son PDC d'autant plus qu'elle constitue l'une des ares commune du Guidimakha ne disposant d'aucun document de planification.

PRESENTATION DE LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La planification locale se veut un moyen pour des acteurs locaux unis par une solidarité basée sur le partage d'un même territoire de formuler et de mettre en œuvre un projet de développement qui les engage. Elle se veut avant tout un processus de mobilisation et de valorisation des ressources propres du milieu, l'appropriation par les populations et la reconnaissance sociale étant de ce fait un enjeu majeur.

La planification se veut également un instrument de correction des disparités dans l'occupation de l'espace et la mise en valeur des ressources pour une meilleure prise en compte des échelles temporelles et spatiales dans le but de réaliser un développement économique et social homogène, équilibré et harmonieusement réparti sur l'ensemble du territoire. Elle constitue ainsi un moyen d'orienter le développement en se référant à une politique générale, en vue d'assurer une cohérence des différentes interventions publiques et privées. Elle reste également un moyen de disposer d'un instrument de pilotage et de coordination des interventions communautaires dans un contexte marqué par l'institution de la Conseil Municipal comme nécessaire porte d'entrée de l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). En effet, dans un contexte de décentralisation en maturation, il est reconnu aux collectivités locales, devenues matures, leurs capacités à élaborer leurs propres plans de développement, compétence jadis dévolue à l'Etat : c'est l'ère de la planification décentralisée ou de la décentralisation de la planification. De ce fait, à la logique rigide de planification pilotée par des structures technico-administratives adeptes de l'approche top-down (avec des flux d'informations et de décisions suivant un mouvement du haut vers le bas) devrait se substituer une logique souple reposant sur une approche bottom-up qui, à partir d'une conception procédurale des interventions de développement, penche pour l'emploi de méthodologies flexibles de planification qui impliquent les bénéficiaires attendus dans les processus décisionnels de constitution d'un projet territorial

De ce fait, dans l'optique d'appuyer les communes à disposer d'outils de pilotage de leur développement, la démarche proposée se doit de respecter les principes de base de l'approche du développement local que sont la participation et la responsabilisation des acteurs locaux dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PDC.

C'est dans ce sens que le processus d'élaboration du PDC est constitué d'un ensemble de phases et d'étapes itératives, toutes articulées autour du principe de l'approche participative.

La méthodologie adoptée s'est lancée les défis de rendre effective la participation des populations, de marquer l'appropriation des orientations et des projets par le conseil élu, et de transférer à la base un savoir faire en matière de planification aux élus et aux animateurs locaux

pour que ces derniers disposent à terme des capacités requises pour conduire eux-mêmes l'élaboration des futurs PDC et l'auto évaluation de leur développement.

Ainsi, la démarche suggérée se nourrit des « 30 étapes du Co développement » qui capitalisent l'expérience du GRDR en matière de planification et gestion du développement locale. Cet incontournable support méthodologique a toutefois vocation à être modulé en fonction des évolutions et des enjeux des territoires accompagnés.

Le présent tableau fait une synthèse des différentes étapes constitutives de la démarche méthodologique utilisée pour réaliser le PDC de Soufi :

	Etape	Rendu/résultats	Délais d'exécution	Responsable
Présentation de la démarche	Commande de la commune	PV de délibération		Conseil municipal
	Echanges avec le conseil municipal,	Présentation des :	1J	GRDR/AMaiG
		« 30 étapes du codev »,		
		du Budget et du plan de financement.		
		Signature d'un protocole tripartite		
	Animations sur le terrain	Sensibilisation des acteurs sur le PDL et la démocratie participative Mise en place du comité de pilotage.	3J	GRDR/AMaiG
Envoie d'un courrier aux migrants	Présentation du protocole tripartite Présentation de la démarche et de ses objectifs		Commune/GRDR	
Documentation, recherche bibliographique, informations auprès des services de l'Etat	Données quantitatives sectorielles	3J	AMaiG/GRDR	
Réalisation du	Elaboration et validation des outils d'enquête	Questionnaires, fiches de synthèse et tableaux d'analyse des données	5J	
	Recrutement des enquêteurs	Existence d'une Equipe en charge de la collecte	2j	AMaiG/GRDR
	Formation aux techniques d'enquêtes		1j	GRDR

	Enquête dans toutes les localités	Collecte de Données sectorielles Relevés GPS.		Enquêteurs/ AMaiG/GRDR
	Analyse des enquêtes et synthèse sous forme de tableaux	Fiches synthèse de données	30j	AMaiG /GRDR
	Compléments d'informations (retour dans les localités)	Fiches consolidées		AMaiG
	Travail cartographique	Cartes thématiques réalisées	4j	Chgé d'appui SIG
Finalisation et diffusion du PDC	Rédaction du premier jet du diagnostic	Draft monographie		AMaiG/GRDR
	Animation auprès des migrants	Présentation des fiches et cartes thématiques	1J	GRDR(France)
	Journées de restitution	Validation et analyse des données, Priorisation des actions par thème et secteur d'activités Constitution du cadre de concertation communal (C.C.C.)	3j	Maire de la commune/AMaiG/GRDR
	Voyage d'échange dans une commune ayant développé une démarche de développement concerté.	Maitrise du rôle et des enjeux de la concertation.		

Mise en	Planification des actions de DL.		2j	SADL/GRDR
	(Réunion du cadre de concertation)	Priorisation des actions par thème et secteur d'activités,		
		Définition du PAP		
	Rédaction de la version finale du PDC et adoption par le Conseil municipal	PDC disponible adopté sur délibération du conseil municipal	20j	SADL/GRDR
	Fiche commune			
	Fiches acteurs			
	Appui à la mise en œuvre du PDC	Mobilisation et animation des partenariats (liens avec l'axe 2 et 4) Appui au Montage de projets	-	SADL-GRDR

Source : GRDR, Méthodologie PDC 2013

PARTIE 1 : BILAN DIAGNOSTIC

CHAPITRE I: SOUFI UNE PETITE COMMUNE DU GUIDIMAKHA FRONTALIERE AVEC LE MALI

1. Situation géographique et administrative

La Mauritanie, pays de l'Afrique de l'Ouest, couvre une superficie de 1 030 700 km². Pour une meilleure administration locale, une politique de décentralisation y a été menée. Elle a été divisée en 13 régions dans un premier temps, et depuis 1988 en communes, au nombre actuellement de 216. C'est dans la dixième région, le Guidimakha, que la commune de Soufi se situe. Le Guidimakha se trouve au sud de la Mauritanie et constitue la plus petite région du pays avec seulement 10300 km², découpé en 18 communes. Elle est limitée au Nord par la région de l'Assaba, à l'ouest par la région du Gorgol, au Sud et à l'Est les limites de la région se confondent avec celles des états limitrophes, respectivement le Sénégal (région de Tambacounda) et le Mali (région de Kayes).

En 1988, l'Etat mauritanien a entrepris des réformes profondes qui touchaient l'administration de son territoire. C'est ainsi que le décret n° 88-188 créant les communes rurales fut promulgué. Il a, dans le cas présent, élevé la localité de Soufi au rang de chef-lieu de commune. Cette localité se situe à 18 km de Sélibaby chef lieu de Wilaya. La commune de Soufi dépend administrativement de la Moughataa de Sélibaby. La commune regroupe 20 localités fixes, sur une superficie d'environ 517 km². Les limites de la commune ont été définies par l'article premier du décret n°88-188.

La commune de Soufi est limitée :

- *Au Nord Ouest, par la commune de Hassi Chaggar : droite N°2 _ N2*
- *Au Nord Est, par le département d'Ould Yengé : ligne N2 N1 (commune de Bouilly).*
- *A l'Est, par le Mali : ligne N1 _ L2*
- *Au sud Est et Sud, par la commune de Baédiam : droite L2 _ L'2 _ L'°2 _ T2.*
- *A l'Ouest, par la commune de Sélibaby : arc de cercle T2 _ N°2.*

Ces limites représentent les limites officielles du territoire communal, mais elles restent très ambiguës. En effet, des villages sont rattachés à la commune alors qu'ils se trouvent hors des limites officielles de la commune (exemple Issa Baba, Belel Seno) et inversement des localités se situent dans le territoire communal alors qu'ils se rattachent à d'autres communes (exemple Saidou Ehel Sidi dépend administrativement de la commune de Bouilly).

Cette ambiguïté des limites de la commune crée parfois des paradoxes non favorables pour les communes. En effet bien que la commune soit limitée à l'est par le Mali de manière officielle, aucun village de la commune n'a accès au Karakoro qui constitue la limite naturelle entre les deux pays et un oued à fort potentiel agropastoral.

2. Présentation du milieu physique

2.1 Le relief de la commune

Le relief de la commune de Soufi reste relativement accidenté. En effet, de nombreuses collines, falaises occupent le territoire communal. Ce relief permet de distinguer deux (2) grandes zones éco géographiques : les collines et les plaines.

- Les collines : le territoire communal de Soufi reste dominé par les collines qui occupent plus de la moitié de la superficie communale, quelques petites falaises surplombent ces chaînes de montagne dont la plus élevée est celle des *Towmiyatts* qui culminent à près de 200 m l'altitude. Ces zones restent le domaine du pâturage.



Les collines jumelles de Soufi

- Les plaines : elles représentent une petite partie du territoire communal et se présentent de manière discontinue. Les plaines se trouvent le plus souvent encaissées au niveau des successions de collines. Des nombreux oueds dissèquent ces espaces et constituent une menace permanente pour les plaines qui demeurent les seuls endroits où l'activité agricole est encore praticable dans la commune. Les plaines constituent les zones de culture sous-pluies mais elles restent soumises aux aléas climatiques (érosion hydrique et éolienne).

2.2. Un réseau hydrographique dense qui profite très peu aux activités agropastorales

Le réseau hydrographique de la commune de Soufi est dense. Il est composé de cinq (5) grands oueds : le Moilaha, Hammagué, Touna, Waret et le karakoro. Vers ces oueds convergent plusieurs dizaines d'affluents qui collectent les eaux de ruissellement et les drainent dans leur grande majorité dans les principaux oueds cités ci-dessus. La perte d'eau par ruissellement est un des freins pour le développement de l'activité agropastorale dans la commune. Cette situation est accentuée par le phénomène érosif qui lessive les terres jadis fertiles et à vocation agricole.

2.3. Un espace soudano sahélien

Le climat correspond à celui des zones soudano sahéliennes, caractérisé par une saison de pluies qui comprend quatre (4) mois (de juillet à octobre), une saison une saison froide ou hiver (de novembre à mars) et une saison chaude ou été (d'avril à juin). La première est caractérisée par des températures se situant entre 25 à 37°C. La seconde se manifeste par un froid sec caractérisé par le soufflement quotidien des vents qui rabaisent les températures jusqu'à

atteindre souvent 18 à 25°C. La troisième est une période dans laquelle les températures maximales dépassent régulièrement 40°C

2.4. La pluviométrie

La pluviométrie au niveau de la commune reste relativement moyenne à l'image de la région du Guidimakha. La moyenne annuelle se situe entre 400mm et 600 mm par an. Cette moyenne reste très mal répartie dans le temps et dans l'espace communal. En effet le mois d'Août représente le mois le plus pluvieux de l'année, il enregistre le plus souvent plus du 2/3 du total annuel. Les pluies sont également caractérisées par une violence des orages qui engendrent souvent des dégâts matériels importants sur le bâti.

2.5. Les vents

Deux principaux vents soufflent généralement dans la commune de Soufi :

- l'***alizé continental ou harmattan*** : c'est un vent chaud et sec qui souffle du continent vers l'océan. Il se caractérise par une longue sécheresse liée à son long parcours continental et les amplitudes thermiques très fortes. Il souffle du continent vers l'océan.
- la ***mousson*** : ce vent en provenance du sud-ouest souffle de juin à septembre, il est à l'origine de l'essentiel des pluies dans la région. Il est caractérisé par des vents chauds et humides.

2.6. Les températures

Les températures restent relativement élevées toute l'année. Elles se situent entre 18 et 30 ° pendant la saison froide et de 30 à 45 ° pendant la saison sèche. Les mois les plus chauds sont le mois de mai et juin. Une légère baisse des températures survient dès la tombée des pluies. L'hivernage s'étale sur quatre mois (de juillet à octobre). Les températures à cette saison oscillent entre 29 le jour et 26 ° la nuit.

2.7. Une végétation squelettique en voie de disparition

Le couvert végétal de la commune de Soufi est caractérisé par une prédominance des arbres épineux. Ainsi, des peuplements de *Combretum glutinosum*, d'*Acacia seyal*, de *Sterculia setigera*, de *Sclerocarya birrea*, ... etc., caractérisent ces biotopes particuliers.

A part ces formations ligneuses très particulières, le couvert végétal est constitué d'une steppe arbustive rarement arborée à dominance d'*acacia raddiana*, d'*Acacia senegalensis*, de *Balanites aegyptiaca*, de *Boscia senegalensis*, de *Capparis, decidua*, de *Mae rua crassifolia*, de *Leptadenia pyrotechnica*, de *Calotropis procera*, ...etc.

Ces formations d'espèces ligneuses sont ouvertes sauf en cas de biotopes particuliers de certains oueds ou Tamourts.

Une strate herbacée à prédominance de graminées, apparaît généralement chaque année à la suite de la courte période d'hivernage. Elle se présente d'abord verdoyante avant de se transformer en acheb (herbes jaunissantes) puis en pailles (herbes desséchées).

3. Les pistes et voies de communication

Deux pistes principales et plusieurs autres secondaires traversent le territoire de Soufi. Plusieurs points critiques sont identifiés sur ces pistes et ils correspondent généralement aux points de traversés des oueds. Aucun ouvrage de franchissement n'a encore été mis en place pour pallier à ces blocages fréquents et au désenclavement de la commune.

a- La piste Sélibaby – Soufi - Bouilly - Ould Yengé (85 km)

C'est l'une des pistes la plus fréquentée par les populations de ces trois communes citées, elle s'étend sur environ 32 km dans le territoire de la commune de Soufi. Quatre localités de la commune bénéficient directement de cette piste il s'agit de Barrou Dogal, Soufi, Chorva et Hamagué Moctar Boubacar. De cette piste part une autre principale qui permet de désenclavée les populations du nord de la commune, il s'agit de la piste Soufi- Bouilly en passant par Moïlaha. Plusieurs localités du nord de la commune sont desservies par cette piste il s'agit de : Ehel Diom (2 km de la piste), Warrett Iboïline (1 km), elle constitue aussi la piste pratiqué par les transporteurs de Bouilly et Ould Yengé en une certaine période de l'hivernage.

b- La piste Sélibaby - Baédiam

Cette piste est d'une importance capitale pour les populations des villages de Belel Séno et Ehel Issa Baba. Ces localités se situent dans le territoire de la commune de Baédiam, mais officiellement elles font partie de la commune de Soufi. Ces deux localités constituent les villages les plus accessibles de la commune.

Plusieurs points critiques sont notés sur les deux principales pistes qui traversent la commune, mais très peu d'entre elles ne retiennent l'eau pendant plus de 24 heures.

4. Historique et évolution du peuplement de la commune

4.1. L'implantation des villages de la commune

L'occupation géographique de l'espace communal reste très liée aux ressources naturelles. En effet plus de la moitié des villages se sont établis sur des sites qui, autrefois, étaient favorables à l'activité agropastorale et à la cueillette. La présence des grands oueds qui sillonnent la commune offrait un potentiel énorme pour la pratique réussie des activités agropastorales.

La commune de Soufi compte environ **13 930 habitants** ¹*repartis dans 20 localités que compte la commune sur une superficie de 517 km²* soit une densité de 26 habitants au km². En tenant compte des dates d'installation des villages de la commune, on peut distinguer trois (3) grandes périodes.

a/ La période postcoloniale

Elle correspond à la première génération de villages installés dans la commune. Le plus ancien village de la commune s'est installé en 1800. Cette première génération de villages constitue près de 77% des villages de la commune. Les populations de ces localités sont d'origines diverses, mais avec une légère prédominance des populations originaires de la région du Guidimakha, mais également de l'Assaba. Les raisons ayant motivées le déplacement de ces populations et leur implantation dans cette zone restent pratiquement les mêmes pour tous les villages de cette génération : un problème d'accès aux ressources dans leur territoire d'origine.

¹ Diagnostic participatif juin 2008

b/ Les années de sécheresse

L'installation de la seconde génération de villages s'est faite pendant les années de sécheresse qu'a connue l'Afrique au Sud du Sahara et particulièrement la Mauritanie dans les années 80. Elle concerne davantage les populations éleveurs à la recherche de zones propices à leur activité.

c/ Les années 89

Une dernière génération de localités s'est installée en 1989, correspondant aux événements Mauritano-sénégalais. Les populations maures installées au Mali se sentaient menacées par les bandes armées et étaient obligées de rejoindre leur pays d'origine. Cette catégorie correspond à la dernière génération de villages qui naquirent dans l'espace communal.

Les populations de la commune, bien que constituées globalement d'éleveurs nomades, se sont aujourd'hui sédentarisées. Les villageois ne se déplacent plus à la recherche de pâturage, cependant quelques membres de la famille notamment les jeunes font la navette au Mali en période de rareté du pâturage et rejoignent leurs localités dès la tombée des premières pluies.

4.2. Aspects démographiques

La commune de Soufi compte environ 13 930 individus. Cette population est composée des trois ethnies qui cohabitent dans la Wilaya. Les maures constitue la communauté dominante du point de vue démographique. En effet, plus de 60% de la population de la commune s'identifie à cette communauté.

La pyramide des âges de la population communale n'échappe pas à la règle de la plupart des pays des pays d'Afrique subsaharienne. La population est à dominance jeunes, qui constituent plus de 45%² de la population.

4.3 Habitation

Le mode d'habitation des populations de Soufi commune de Soufi est un prototype de l'habitation au Guidimakha, c'est-à-dire il est foncièrement lié aux préférences ethniques en termes de construction. Composée de Soninkés, de Peulhs et de Maures, le mode d'habitat est lié aux habitudes et préférences de chaque communauté : si les Peulhs construisent des cases en banco, les Maures préfèrent des hangars et des tentes démontables, alors que les Soninkés se regroupent dans des bâtiments proches les uns des autres construits en banco, semi dure ou en dure. Cette préférence s'explique par des modes de vie propres à chaque communauté.

Les villages maures et peulhs ont presque un même mode de structuration, les habitats sont dispersés et la concession familiale n'est qu'exceptionnellement délimitée. Le patrimoine bâti de ces ethnies est souvent composé de deux chambres et un hangar au milieu de la concession où se passent les travaux domestiques, le hangar constitue aussi un lieu de repos en période de forte chaleur.

4.4 La dynamique migratoire

Le mouvement migratoire est l'une des caractéristiques essentielles de la Wilaya de Guidimakha. Toutefois, la commune de Soufi vu sa composition ethnique (à dominance maure et

² ONS recensement 2000

peulh), n'est que très faiblement touché par le phénomène migratoire. Au total la commune compte près de 588 migrants soit 4,32% de la population, cette moyenne communale cache de grandes disparités d'un village à un autre, en effet le village de M'beydiya compte près de 120 migrants soit 6% de la population du village.

Ces dernières années, les faibles rendements des récoltes et de l'élevage conjugués à la paupérisation progressive des populations suscitent davantage un intérêt des jeunes à la migration en vue d'améliorer les conditions de vie et fournir le nécessaire afin de satisfaire aux besoins vitaux des familles. Il faut noter aussi la dégradation des ressources naturelles qui constituent une source non négligeable de revenus pour les maures et la cherté de la vie qui s'affichent de plus en plus comme des causes secondaires de cette tendance à l'exode de bras valides à la quête de ressources supplémentaires pour contribuer au bien-être familial.

Trois types de migrations ont été identifiées dans la commune : **l'exode rural, la migration saisonnière** et celle de **longue durée ou internationale**.

☞ **La migration internationale ou de longue durée** : La migration internationale depuis quelques décennies a fini d'être une affaire des soninkés, les autres ethnies de la région (peulh et maure) pratiquent aussi de plus en plus cette forme de migration. Cependant en fonction des ethnies, les destinations diffèrent. Les soninkés sont plus orientés vers l'Europe (France, Espagne et Italie). Ces mouvements des populations soninkés datent de la période d'après guerre (1939-1945) et constituent une source de revenus notable pour les familles. La commune de Soufi compte environ 232 migrants de longue durée. Les pays d'accueil sont : la France, l'Espagne, l'Italie, la Libye, la Gambie, le Mali. Le village de M'beydiya totalise près de 43% de ces migrants de longue durée. Ces migrants entretiennent des très bonnes relations avec leurs villages d'origines d'abord par l'envoi de manière régulière de mandats pour les besoins de première nécessité, mais aussi par la mobilisation des fonds pour des actions de développement de leur localité comme la construction de mosquée, le creusement de puits et l'alimentation des caisses villageoises pour venir en aide aux nécessiteux et prendre en charge les cas d'urgence.

Cette pratique reste très appréciée par les familles dont sont issus les migrants, qui davantage cristallisent l'idée selon laquelle la migration constitue la seule alternative pour combler le déficit engendré par la succession des sécheresses dont la chute des rendements agricole est corolaire. Cependant, la faiblesse des rendements agricoles ne constitue plus le seul élément explicatif de cette pratique. D'autres facteurs entrent en ligne de compte et favorisent la récurrence d'une telle pratique qui a certes des avantages mais dont les inconvénients sont également non négligeables. En effet on constate que cette migration prend un caractère assez systématique en raison de la pression sociale, les jeunes se doivent de partir pour contribuer à faire vivre la communauté, participer au développement local et cela au détriment de leur éducation et de leur vie sociale. On observe une pénurie de bras valides et de main-d'œuvre pour les travaux quotidiens et le dynamisme social dans les villages. Ce sont les personnes âgées, les femmes et les enfants qui restent et qui subissent les contrecoups de ce phénomène.

☞ **L'exode rural** : il désigne les mouvements des populations des campagnes vers les villes généralement motivés par des raisons économiques et climatiques. En effet sans soutien, les producteurs familiaux sont vulnérables : la maladie, la sécheresse, la cherté de la vie, la pression sociale et matérielle peuvent faire basculer ces paysans (hommes, femmes, grands et petits), toujours au fil du rasoir de la pauvreté et de la misère. Pour survivre, ils en arrivent alors souvent à surexploiter le peu de ressources naturelles auxquelles ils ont accès, qu'il s'agisse des terres, des forêts ou des richesses gratuites aggravant ainsi la dégradation de l'environnement par la pression anthropique. A part cela, la seule alternative possible est de quitter leurs villages pour grossir les bidonvilles des capitales. On enregistre des dizaines de personnes actuellement en exode rural surtout se localisant à Sélibaby, Nouakchott ou à Nouadhibou.

☞ **La migration saisonnière** : la majeure partie des migrants saisonniers est principalement identifiée dans les grandes villes du pays (Nouakchott, Nouadhibou, Sélibaby) ou dans des gros bourgs Soninké de la région. Cette catégorie de mouvement concerne majoritairement la communauté maure. En effet, après les récoltes, une partie de la population quitte le village à la recherche d'emplois, nécessitant une main d'œuvre importante et non qualifiée, en vue d'apporter des changements favorables aux conditions de vie et subvenir aux besoins de première nécessité. Le nombre de migrants saisonniers de la commune s'élève à **351** soit 2,5 % de la population. La migration saisonnière peut se faire d'une autre manière (la transhumance), elle concerne essentiellement les éleveurs peulhs dans un espace limité à la recherche des pâturages abondants en période de soudure.

Tableau 1 : Synthèse des caractéristiques démographiques par village

Village	Historique	Etymologie	Ethnie	Pop	Nbre de ménages	Nbre de migrants saisonnier	Nbre de migrants de longue durée
AMMAGUE EL MOCTAR BOUBACAR	Créé en 1960 par Saleh Ould Tah	Nom du marigot situé à l'Ouest du village	Maures	1750	250	50	3
BAROU DOGAL	Créé en 1985, originaire de Niomel	Nom du fondateur du village	Peulh	50	11	2	0
BELEL SENO	1950, originaire de Zreigatt	Mot peulh signifie petite marre dans une zone sablonneuse	Peulh	400	57	0	12
BERELLE	1928, originaire de Agmamine (Assab)	Se compose de bire = puits lee nom du propriétaire	Maures	1500	214	0	30
BOULHAYE	Vers 1880 par Ahmed ould Mouhamed Bechir (chinguiti)	Père du monde	Maures	350	54	20	3
ECHORFA	Créée vers 1905	Mot hassane signifie marigot	Maures	280	40	30	0
EHEL DIOM	Créé en 1958	Ehel = chez, Diom Bonheur	Maures	700	100	3	40
ISSE BABA	1950, par le fils de issa baba	Nom du père fondateur du village	Maures	530	75	8	0
LEGNEIBA	Créé avant la colonisation par abdellah et brahim	Nom d'une marre	Maure	150	21	20	0
M'BEYDIAYA HAMMAGUE	Créé en 1915 par mouhamed kaba, Bilaly Diarra et Soulé Coulibaly	Rônier a l'état arbuste	Soninké Maure (3famille)	2000	285	20	100

Suite tableau 1

Village	Historique	Etymologie	Ethnie	Pop	Nbre de ménages	Nbre de migrants saisonnier	Nbre de migrants de longue durée
NHASSA	1918 par boutou oulmd toumani	Endroit entouré de pierres	Maure	500	80	11	0
SALIHINE	Créé en 1986 par Jelani	Cimetière ou sont enterrés des érudits	Maure	120	30	8	0
SOUVI	Fondé en 1945 par Souvi	Nom du fondateur du village	Maure	2200	314	133	2
TEYDOUMA EL MAKHED	Créé en 1988 venant de ehel levdil	Baobab ayant « une portée »	Maure	500	50	0	6
TOWMIYATT LEGLAL	Créé en 1953	Jumeaux et nom de la tribu qui fonde le village	Maure	210	30	0	6
TOWMIYATT TEYTATE	Créé vers 1945	Jumeaux et nom du fondateur du village	Maure	70	10	1	8
WAERET IBOILINE	Créé avant l'indépendance , venant de monguel.	Waéret = difficile, iboiline = nom de famille (maure)	Maure	1500	214	10	5
WAERET LIVDHIL	Créé avant l'arrivée des colons. Venant de l'Adrar	Waéret = difficile hel livdhil = nom de famille (maure)	Maure	800	114	40	17
CHEIKHIT DAFOUR	Créé en 2010 par Cheikh O/ Ahmed Laabeid, Chenvare O/ Slemane et Taleb O/ El Gara	Rivière entourée d'arbres en Hassaniya	Maure	175	35	23	12
DEBAY ROUMDE	Créé en 2010 par Meilik O/ Moulkhaïr	Terrain plat blanc	Maure	100	30	20	10
TOTAL				13885		399	254

Source : Enquête GRDR, 2009

5. L'institution communale

5.1. Structuration du Conseil Municipal

La commune de Soufi est l'une des rares communes de la région qui ne dispose pas encore un hôtel de ville. La mairie est logée dans une ancienne école et est composée de deux bureaux et une salle de réunion. Les équipements mobiliers sont sommaires, ce qui oblige l'équipe technique de se rabattre sur les services pour leur travaux de routine (saisie, rapport...). Egalement, les réunions du Conseil Municipal se tiennent dans les locaux construits par la GTZ aux fins de servir de magasin de stockage pour l'AGLC.

Le conseil municipal est composé de 17 membres dont 5 femmes soit 29%. Cependant la prise en charge des responsabilités des femmes dans le conseil municipal reste encore non effective, en effet aucune conseillère n'est investie d'une mission en dehors du statut d' élu local.

Quatre commissions municipales, toutes présidées par des hommes, sont censées assurer le « fonctionnement » de la commune. Ces structures sont non-fonctionnelles et sont généralement conçues comme des formalités administratives qu'il faut juste satisfaire.

Les commissions municipales sont :

- ➔ Une commission des finances et de l'administration, chargée des questions budgétaires, de la gestion financière, du personnel et des affaires juridiques ;
- ➔ Une commission du développement et de coopération, chargée des questions économiques, des services marchands et de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- ➔ Une commission des affaires socioculturelles, chargée des affaires religieuses, de la culture, de la jeunesse et des sports, de l'aide sociale, de l'enseignement et de la santé, et de manière générale, de toutes questions relatives au développement social de la commune ;
- ➔ Une commission de l'aménagement et de l'urbanisme, chargée des voiries et réseaux, des travaux et des documents d'urbanisme

5.2. Le fonctionnement du conseil municipal

Le conseil municipal constitue l'organe de décision de la commune, il se réunit au moins quatre (4) fois par an en sessions ordinaires avec la possibilité d'organiser des sessions extraordinaires. Les sessions du Conseil sont convoquées par le maire, qui définit l'ordre du jour et envoie les courriers de convocation au moins trois jours avant la date de la tenue de la réunion. Les décisions du conseil municipal sont sanctionnées par une délibération. Dans la pratique, la commune se réunit quatre fois qu'exceptionnellement, généralement trois réunions du conseil municipal sont organisées par an. Elles sont relatives à : la préparation du budget prévisionnel, la préparation du budget complémentaire et l'approbation du compte administratif.

Le personnel communal est composé d'un secrétaire général affecté par l'Etat, deux Régisseurs dont un principal qui joue le rôle de responsable administratif et financier, d'un agent de développement local un bibliothécaire et d'un planton salariés de la commune.

5.3. Des ressources financières très faibles

La commune de Soufi à l'instar des communes rurales en Mauritanie, se caractérise par la faiblesse des ressources financières, en effet la collectivité reste quasiment dépendante de l'apport extérieur (subvention de l'Etat, droit de tirage VAINCRE) qui constitue plus de 85% de son budget. Les ressources propres de la commune prélevées sont insignifiantes et ne sont jamais recouvertes à plus de 40%. Les ressources qui permettent à la commune de faire des réalisations sont le droit de tirage du programme VAINCRE et une petite partie du Fonds Régional de

Développement (FRD) qui est souvent consacré à la réfection des ouvrages hydrauliques et des équipements scolaires.

5.4 Les partenaires de la commune

Dans le contexte actuel de « crise » des finances publiques du en grande partie à la faiblesse des transferts de fonds de l'Etat et du faible recouvrement fiscal (ressources propres de la commune), les partenaires au développement apparaissent comme des acteurs majeurs dans le financement du développement local mais aussi constitue de réels dispositifs d'appui technique permettant aux communes et aux autres acteurs de développement de renforcer leurs capacités techniques et d'action. Le tissu partenarial de la commune demeure assez faible même si des réalisations importantes sont menées par les intervenants.

Le tableau suivant fait un état des lieux de ces partenariats et de domaines d'interventions de chaque partenaire :

Tableau 2 : Liste des partenaires de la commune et de leurs domaines d'interventions

Partenaires	Domaines principaux d'intervention
ADIG	Nutrition et santé maternelle
ACF Espagne	Lutte contre la malnutrition, sécurité alimentaire, eau, hygiène et assainissement
CSP	Sécurité alimentaire
MDR	Appui au maraîchage, Protection des champs, aménagement, lutte contre le ravageur
Service de l'hydraulique	Accès à l'eau (creusement de puits mis en place et entretien de forages)
Programme VAINCRE	Appui à la maîtrise d'ouvrage, éducation (écoles), aménagement (ouvrages de retenue d'eau), accès à l'eau (puits),
PDRC	Appui à la concertation et à la structuration des acteurs, agriculture, élevage Maraîchage, commerce
GRDR	Appui au développement local (Appui à la planification territoriale, à la concertation, au codéveloppement), Sécurité alimentaire

Source : Enquêtes PDC, 2012

NB: Pour plus de détail, veuillez vous conférer au « Diagnostic Institutionnel Communal », réalisé par le Programme VAINCRE en 2012.

Chapitre II : SITUATION DES SECTEURS SOCIAUX DANS LA COMMUNE DE SOUFI

1. La santé

La commune de Soufi est une collectivité très mal équipée en infrastructure de santé. En effet un seul poste de santé, localisé au chef-lieu communal, assure les services de santé au niveau de la commune. La couverture sanitaire reste très en deçà de la moyenne définie par le ministère de la santé. Le personnel de santé est composé d'un infirmier d'état et d'une auxiliaire accoucheuse pour une population de 13930 hbts, faisant un ratio nombre d'habitants/infirmier très élevé en comparaison à la norme établie par le ministère de la santé qui est de 5000 hbts pour un infirmier. Cette situation oblige les populations de la commune de faire le déplacement à Sélibaby ou Hassi Chaggar à la quête des soins de santé. Mais aussi à recourir aux soins traditionnels.

1.1. Le poste de santé de Soufi : une infrastructure flambante neuve et sous équipée

Le poste de santé de soufi est construit en 2006 par l'Etat mauritanien. Il est composé d'une salle de consultation, d'une salle d'accouchement, d'une salle de soins, d'une pharmacie et d'un logement pour le gardien. L'infrastructure est en très bon état. Cependant l'équipement du centre laisse à désirer.

L'insuffisance du personnel qui, en plus d'assurer les consultations de routine, est tenu également de garantir les consultations pré et post natales, constitue un réel problème. Cette situation n'encourage pas les femmes de faire régulières les visites prés et post natal³.

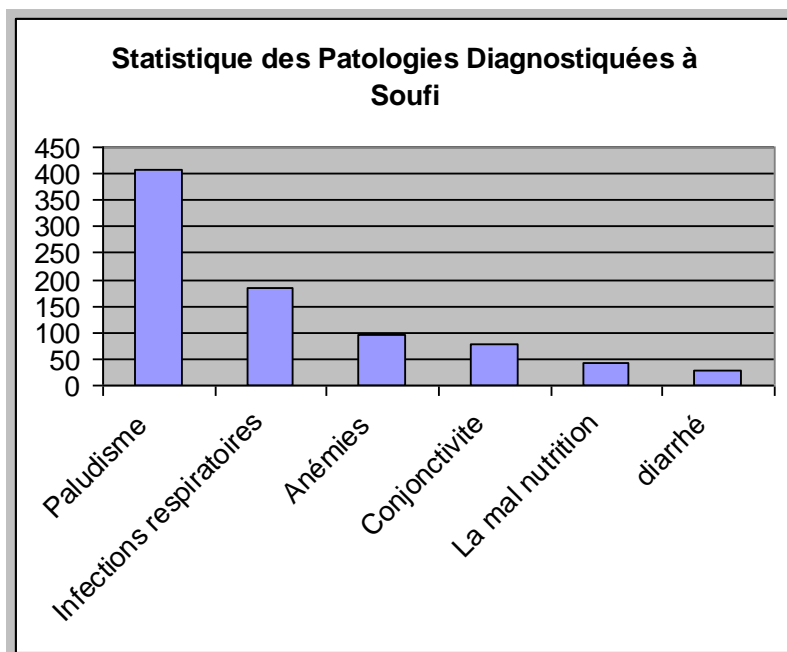
La seule pharmacie identifiée dans la commune est logée dans le poste de santé. Les médicaments sont ceux de l'initiative de Bamako (système de recouvrement des coûts) mis en place par l'Etat en partenariat avec l'UNICEF depuis 1993. Cependant cette pharmacie est loin de satisfaire les besoins des populations. En effet, plus de la moitié des ordonnances prescrites au centre ne trouve pas satisfaction au niveau de la pharmacie. Cette situation crée des retards de prise de traitement dont certaines complications sont forcément corolaires. Le risque est plus saillant chez les patientes qui sont en état de grossesse. Les populations du village abritant le poste de santé s'étaient structurées en comité de santé qui assiste le chef de poste dans la gestion de la pharmacie mais ce comité a finalement connu une léthargie. Les recettes de la vente des médicaments est réparties en trois tranches dont 30% assure le fonctionnement du poste, 30% pour l'encouragement du personnel de santé et 40% pour alimenté le fond de roulement de la pharmacie. Les prix des médicaments théoriquement doivent être inférieurs aux prix du marché local.

Par ailleurs, cinq (5) USB⁴ sont identifiées dans la commune, elles sont gérées par des personnes issues de la communauté, que le service sanitaire de la région avait formées pour administrer les soins primaires. Ces structures ne sont pas fonctionnelles aujourd'hui. La non rémunération du personnel de santé communautaire constitue une des causes de non fonctionnement des ces USB, mais aussi et surtout leur incapacité à gérer une telle organisation au regard de la faiblesse de leurs capacités techniques et organisationnelles.

Les maladies les plus fréquentes sont celles que l'on rencontre généralement au Guidimakha à savoir le **paludisme** qui constitue plus de la moitié des motifs de consultation, les **infections respiratoires aiguës**, les **anémies**, la **malnutrition** et les **maladies diarrhéiques**.

³ Très peu de femme accepte de se faire consultée en matière de santé obstétricale par un homme, situation très fréquente chez la communauté maure

⁴ Unité sanitaire de Base

Figure 1 : Bilan des pathologies diagnostiquées dans la commune de Soufi

Source : Direction de la Protection Sanitaire et Social du Guidimakha

1.2 Les pratiques locales en matière de santé

Face à ce déficit d'infrastructures sanitaires, les populations de la commune se rabattent sur les méthodes traditionnelles. Les soins traditionnels sont donnés par des personnes souvent âgées détenant une certaine connaissance de la pharmacopée traditionnelle. Les accouchements sont aussi assistés par des vieilles femmes rompues à la tâche (accoucheuses traditionnelles). La circoncision des enfants reste jusque là pratiquée de manière traditionnelle. Les outils utilisés restent rudimentaires (couteaux) et aucun stérilisant ou anesthésiant n'est utilisé. Face à la « montée » du VIH SIDA, cela peut comporter des risques énormes en matière de santé publique. Il reste difficile de dénombrer les personnes exerçant ce métier dans la commune.

1.3 Une infrastructure totalement déserté en hivernage

Les populations de la commune de Soufi vivent majoritairement du secteur primaire. L'hivernage constitue une période de grands travaux dans laquelle une grande partie de la population déménage du village pour élire domicile dans les champs. En cette période de l'année les visites au poste de santé varient entre 0 et 3 consultations, seules les cas graves sont admis au centre de santé.

Cette situation est accentuée par l'enclavement dans la commune et la non-praticabilité des pistes inter-villageoises. Trois villages de la commune n'ont presque pas accès au poste de santé en hivernage il s'agit de *Wareet Iboylne*, *Teidoum Makhed* et *Berellé* qui se situent au Nord du chef-lieu de commune.

1.4 Les problèmes du secteur sanitaire

L'insuffisance d'infrastructures sanitaires et de personnel soignant constitue le premier problème de santé auquel sont confrontées les populations de la commune. Le seul poste de santé de la commune reste insuffisamment équipé pour assurer un service de santé de qualité et à proximité. A ces problèmes, s'ajoute le manque de médicaments, le manque de personnel pour les consultations et soins obstétricaux. Le personnel médical sur place déplore également le manque de chaîne de froid au niveau du poste qui est nécessaire pour la création d'une unité fixe de vaccination au niveau local qui permettrait de faire un suivi régulier de la couverture vaccinale au niveau de la commune.

Certaines localités souffrent de leurs éloignements de tout axe praticable et surtout pendant l'hivernage. Le problème de déplacement entrave encore l'accès aux soins et rend notamment difficile un suivi cadencé des patients, ce qui constitue pour eux d'énormes dépenses par rapport à leurs conditions de vie difficiles.

En période hivernale les consultations au niveau local se font rares, en raison des travaux champêtres, on note environ 6 à 7 patients par jour. Cela est dû à l'importance de la saison par rapport aux autres (la culture de champs) et la négligence. Seuls les cas graves sont soumis à l'infirmier. Après l'hivernage, les consultations connaissent encore un pic ascendant pour atteindre le nombre de 15 à 20 patients par jour.

De même l'un des problèmes majeurs de la santé dans la commune de Soufi demeure le manque de lits au niveau du poste de santé pour permettre l'hospitalisation des patients. Ce qui pousse dans de nombreux cas à évacuer les malades dans les structures sanitaires de Sélibaby.

Tableau 3 : Etat des infrastructures sanitaires dans la commune de Soufi

Village	Maladie	P.S	Phcie	Personnel	P.S. Ref	Problèmes
AMMAGUE EL MOCTAR BOUBACAR	Paludisme, diarrhée, anémie, bilharziose, rhumatisme, tension, maladie maternelle	Non	Non	Non	Sby	Manque de poste de santé, fréquence des maladies, enclavement
BAROU DOGAL	Paludisme, diarrhée, anémie, bilharziose, rhumatisme, tension, maladie maternelle	Non	Non	Non	Sby	Manque de poste de santé, fréquence des maladies
BELEL SENO	Paludisme, diarrhée, anémie, bilharziose, rhumatisme, tension, maladie maternelle	Non	Non	Non	Sby	Manque de poste de santé, fréquence des maladies
BERELLE	Paludisme, diarrhée, anémie, bilharziose, rhumatisme, tension, maladie maternelle	Non	Non	Non	Sby	Idem
BOULHAYE	Idem	Non	Non	Non	Sby	Idem
ECHORFA	Idem	Non	Non	Non	Sby	Idem
EHEL DIOM	Idem	Non	Non	Non	Sby	Idem
ISSE BABA	Idem	Non	Non	Non	Sby	Idem
LEGNEIBA	Idem	Non	Non	Non	Sby	Idem
M'BEYDIAYA	Idem	Non	Non	Non	Sby	Idem
HAMMAGUE	Idem	Non	Non	Non	Sby	Idem
NHASSA	Idem	Non	Non	Non	Sby	Idem
SALIHINE	Idem	Non	Non	Non	Sby	Idem
SOUVI	Idem	1	1	2	Sby	Idem
TEYDOUMA	Idem	Non	Non	Non	Sby	Idem
EL MAKHED	Idem	Non	Non	Non	Sby	Idem
TOWMIYATT	Idem	Non	Non	Non	Sby	Idem
LEGLAL	Idem	Non	Non	Non	Sby	Idem
TOWMIYATT	Idem	Non	Non	Non	Sby	Idem
TEYTATE	Idem	Non	Non	Non	Sby	Idem
WARRET	Idem	Non	Non	Non	Sby	Idem
IBOÏLINE	Idem	Non	Non	Non	Sby	Idem
WARRET	Idem	Non	Non	Non	Sby	Idem
LEVDIL	Idem	Non	Non	Non	Sby	Idem
CHELKHAT	Idem	Non	Non	Non	Chaggar	Idem
DAFOUR	Idem	Non	Non	Non	Chaggar	Idem
DEBAYE	Idem	Non	Non	Non	Chaggar	Idem
ROUMDE	Idem	Non	Non	Non	Chaggar	Idem

Source : Enquête GRDR

Légende :

PS = poste de santé ;

Phcie = pharmacie

PS Ref = poste de santé de référence

2. L'éducation

L'enseignement dans la commune est un phénomène récent, la première école date de 1985. Au total **dix-sept (17) écoles** sont répertoriées dans la commune. Seulement deux villages ne disposent pas encore d'écoles dont un se situe à 6 km de l'école la plus proche, le second village même s'il bénéficie de la proximité d'une école (02 km) les populations n'y envoient pas leurs enfants. Cette situation est due en partie par le désintéressement de certaines populations vis à vis l'éducation de leurs enfants à cause de pesanteurs culturelles, les conflits qui existent entre localités ou tout simplement les parents préfèrent consacrer les enfants en âge de scolarisation à des activités domestiques. Trente-huit (38) classes au total sont inventoriées dans la commune pour un personnel d'encadrement composé de 25 enseignants. Mille quatre cent quarante six élèves (1446) soit en moyenne près de 40 élèves par salle de classe cette moyenne reste en dessous de la moyenne nationale et de la moyenne régionale. Toutefois, elle cache de grandes disparités d'une école à une autre.

La scolarisation des filles est acceptable dans la commune en effet, sur un total de **1464 élèves**, 778 sont des filles soit 53,14%, ce chiffre dénote un certain engagement des populations villageoises à scolariser leurs enfants et surtout les filles. Les garçons représentent 46,86% du total des élèves.

Cependant le taux de réussite au concours d'entrée au collège reste très faible et on assiste à un abandon précoce de l'école. Cette situation est due, pour le corps enseignant, au système de multigrade⁵ instauré par le service de l'éducation. Ce système ne permet pas un bon suivi des élèves quand on a des effectifs souvent pléthoriques dans les salles de classes.

2.1. Des écoles largement soutenues par les services de l'éducation et ses partenaires

La commune de Soufi constitue la plus pauvre collectivité de la région, les populations éprouvent des difficultés en une certaine période de l'année à « joindre les deux bouts ». Ces difficultés ont eu souvent leurs impacts sur la scolarisation des enfants. Pour pallier à ces problèmes du secteur éducatif, les différents partenaires du secteur de l'éducation (PAM, UNICEF) ont mis en place des cantines scolaires. Seize écoles disposent de cantines gérées par un comité des parents d'élèves et les enseignants. Un repas est servi aux élèves par jour.

Les écoles de la commune sont en majorité construites en semi dur⁶ (13), deux écoles en dur⁷, deux écoles sont construites en matériaux précaires⁸. Les constructions en semi dur des écoles restent très peu prisées par les populations car en une certaine période de l'année (Mars-juin), la température intérieure peut atteindre les 40°.

2.2. Le personnel d'encadrement

Vingt cinq (25) enseignants encadrent les 1464 élèves de la commune soit en moyenne **58 élèves pour un enseignant**. Cette moyenne reste acceptable, comparée à celle de la commune de Sélibaby qui est de 70 élèves par enseignant. Malgré tout, un manque d'enseignant est noté dans certaines localités de la commune. Ce manque est dû aux affectations souvent hasardeuses dans

⁵ Multigrade : deux niveaux différents dans une classe et encadré par un enseignant

⁶ Le semi dur : construction en ciment dont le toit est en zinc

⁷ Dur : construction en ciment dont le toit est en béton

⁸ Matériaux précaires : construite en banco ou en paille

les localités, il arrive très souvent de rencontrer une école où les cours sont dispensés en une langue alors que le système est normalement bilingue (arabe et français).

2.3 Les problèmes du secteur de l'éducation

Plusieurs difficultés ont été citées par les villageois comme étant les goulots d'étranglement du secteur éducatif :

- ☞ L'absentéisme des enseignants est le premier problème auquel sont confrontées les écoles de la commune. Cet absentéisme de longue durée a des impacts graves sur le cursus de l'enfant et le niveau de ce dernier. Cet absentéisme se manifeste par les retards dans la reprise des cours en début d'année scolaire (décembre) et la fermeture précoce des classes (fin avril). Face à ce problème plusieurs recours ont été introduites auprès du service régional de l'enseignement mais en vain.
- ☞ L'absentéisme des élèves liés aux travaux ménagers et à l'éloignement des écoles pour certains
- ☞ L'insuffisance du nombre d'enseignants dans certaines écoles de la commune
- ☞ Le manque de matériels pédagogiques et d'équipements (tables) au niveau des écoles est un problème crucial auquel les élèves et enseignants se confrontent.
- ☞ La baisse du niveau des élèves a été aussi citée et elle est tout simplement corolaire de l'absentéisme des enseignants.
- ☞ L'abandon précoce chez les élèves est aussi un des problèmes auxquels font face les enseignants et le service régional de l'éducation,
- ☞ L'effectif pléthorique dans les salles de classe est aussi un problème dans certaines localités de la commune, symbole de la répartition déséquilibrée des effectifs scolaires sur le territoire communal.
- ☞ La dégradation progressive des infrastructures scolaires

Tableau 4 : Situation des infrastructures éducatives par village

Village	Ecole	Nature	Cla	G	F	Total	Cant	CPE	Contraintes
AMMAGUE EL MOCTAR BOUBACAR	1	Semi dur	3	73	71	144	1	Oui	Manque de table et de réfectoire
BAROU DOGAL	0	-	-	-	-	-	-	-	
BELEL SENO	1	Semi dur	1	28	43	71	1	Oui	Absentéisme
BERELLE	1	Semi dur	3	46	55	101	1	Oui	Classe en mauvais état
BOULHAYE	1	En dur	2	25	35	60	1	Oui	Absentéisme
ECHORFA	1	Semi dur	2	34	38	72	1	Oui	Absentéisme
EHEL DIOM	1	Semi dur	4	68	79	147	1	Oui	Absentéisme
ISSE BABA	1	Semi dur	2	40	42	82	1	Oui	Absentéisme
LEGNEIBA	1	Hangar	2	34	36	70	1	Oui	Classe en mauvais état
M'BEYDIAYA HAMMAGUE	1	Semi dur	5	61	65	126	1	Oui	-
NHASSA	1	Semi dur	1	25	40	65	1	Oui	-
SALIHINE	1	Semi dur	1	40	30	70	1	Oui	-
SOUVI	1	Dur	3	108	107	215	1	Oui	-
TEYDOUMA EL MAKHED	1	Banco	1	25	45	70	1	Oui	Classe en mauvais état
TOWMIYATT LEGLAL	1	Semi dur	1	14	11	25	1	Oui	-
TOWMIYATT TEYTATE	0	-	-	-	-	-	-	-	-
WARRET IBOÏLINE	1	Semi dur	2	40	39	79	1	Oui	-
WARRET LEVDIL	1	Semi dur	2	25	42	67	1	Oui	-
CHEIKHAT DAFOUR	0	-	-	-	-	-	-	-	-
DEBAY ROUMDE	0	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	16		36	686	778	1464	16		

Source : Enquête GRDR

Légende :

cl-->classe ;
 G-->garçon ;
 F-->fille ;
 Cant-->cantine ;
 CPE--> comité de parent d'élèves

3. Hydraulique

L'approvisionnement en eau potable est un problème majeur dans la commune de Soufi, en effet ce problème se rencontre dans toutes les localités de la commune. Les populations énoncent comme première cause de cette pénurie l'imperméabilité du sol, en effet la nature de la roche ne permettant par une infiltration des eaux de ruissellement amoindrissant ainsi les infiltrations pour une recharge de la nappe phréatique. La profondeur de la nappe ainsi que le coût des ouvrages constituent également des causes de l'insuffisance des ouvrages hydrauliques fonctionnels. Au total la commune compte **23 ouvrages hydrauliques fonctionnels** dont **4 forages** à motricité humaine pour une population de **13885** habitants. Le rapport ouvrages existants et fonctionnels sur la population révèle un taux de couverture de **42%** en eau de boisson. Cette moyenne cache de grandes disparités d'une localité à une autre. En effet le village de **Echorfa** qui est doté d'un forage fonctionnel et d'un puits assure une couverture en eau de près de **360%** de ses besoins alors que celle du village de **Towniyatt Teytaté** est de **0%**. **16 localités sur 20** ont un taux de couverture oscillant entre **0 et 46%** des besoins en eau potable.

Cette situation oblige les populations à développer des stratégies et moyens d'approvisionnement en eau qui, très souvent, portent atteinte à la santé humaine. Les puisards, creusés dans les lits majeurs des oueds, constituent les seuls points de rabattement des populations en saison froide. Dès le mois de mars la pression sur ces points d'eau s'accroît avec les besoins accrus du bétail occasionnant des tarissements dus à la pression mais aussi au taux d'évaporation élevé.

Depuis deux ans, la commune avec l'appui de ses partenaires a entrepris de réaliser des études géophysiques pour pallier aux nombreux échecs que connaissent les initiatives des populations.

3.1. La recherche de l'eau : une corvée pour les femmes des villages de la commune

Les populations des villages qui ne disposent pas d'infrastructures hydrauliques sont obligées de faire des distances souvent importantes à la recherche du liquide précieux. Cette pratique quotidienne concerne les femmes et les enfants en âge de scolarisation qui passent chaque matin près 3 heures de temps dans la corvée d'eau. Cela engendre souvent la non ou la mal scolarisation des enfants et la fatigue des femmes, qui constituent les couches les plus vulnérables de la population (les femmes en état de grossesse et les enfants).

3.2. Des infrastructures peu adaptées dans les villages

Les infrastructures hydrauliques de la commune sont essentiellement composées de puits, de forages à motricité humaine (pompe verniers) et d'un réseau AEP non fonctionnel au chef-lieu communal. Les forages sont soumis à des pannes fréquentes dont le coût de la réparation dépasse largement les moyens des villageois, car l'expertise pour ces ouvrages est rare dans la région et les pièces de rechange introuvables sur le marché local. Les puits même s'ils sont cimentés restent aussi soumis à plusieurs agressions qui affectent sérieusement leur fonctionnalité (érosion hydrique, éboulement, tarissement...)

3.3. Des ressources hydrographiques relativement denses

Pratiquement, l'ensemble des localités de la commune souffre du manque d'approvisionnement en eau potable, autant pour la consommation humaine que pour l'élevage. L'embarras géologique des terrains est le problème majeur de cette pénurie d'eau car les faibles quantités d'eau rejoignent rapidement les marigots ne bénéficiant ni à l'agriculture, ni à la recharge des nappes souterraines. La structure des sols a aussi une responsabilité dans cette

situation (caillouteux, imperméable, compact). Le territoire communal est amplement dominé par des endroits où la profondeur de la nappe peut atteindre jusqu'à 85 mètres. Il est d'autant plus compliqué par la présence des roches dures (collines). La plupart des villages sont exposés à ce phénomène et, faute de moyens financiers, ils n'arrivent pas à être bien servis en eau potable.

L'implantation villageoise de la commune de Soufi a été essentiellement déterminée par les potentialités hydrauliques. Géographiquement toutes les localités bénéficient des marigots, des oueds et des mares dans lesquels les populations creusent des puisards pour combler le déficit.

Les eaux des marigots pouvaient être une source importante pour les villages, si elles étaient disponibles de façon constante en toute période. C'est pourquoi la vision locale à court, moyen et long terme des villages se résume à la mise en place des ouvrages de maîtrise de l'eau pour un triple usage : eau de consommation humaine, élevage et agriculture.

3.4. Une faible couverture en eau potable cachant un certain nombre de disparités

On constate que cette commune de **13885** habitants ne possède que **23** structures fonctionnelles pour extraire l'eau, soit une couverture de **42%** équivalent à **605** personnes par point d'eau ce qui dépasse la moyenne nationale.

Il y a **6** puits non fonctionnels repartis dans toute la commune.

Le nombre de puits fonctionnels est aussi insuffisant pour les localités qui en possèdent, la plupart tarissent très vite. De même, les animaux s'abreuvent aussi au niveau de ces puits villageois, ce qui les rend impropres du fait de la contamination des eaux par des parasites.

On remarque le nombre de structures non fonctionnelles notamment les forages (**4 sur 5**) donc **1** seul fonctionnel. Cela s'explique par la fréquence des pannes, l'absence de compétences techniques pour la réparation et/ou entretien de ces infrastructures, le manque de matériels et la difficulté de trouver des pièces à rechange. Ce fait est d'autant plus regrettable que la qualité de l'eau au niveau des forages est meilleure que celle de puits.

Concernant la répartition des infrastructures hydrauliques par localité, on constate que la localité de Soufi chef-lieu totalise à elle seule **3** puits fonctionnels et un **AEP** est en cours, équipé de **3** bornes fontaines. Egalement Mbeidiya Ammagué dispose de **7** puits fonctionnels dont **3** privés et **4** publics.

Cependant, six (**6**) localités (**Ehl Boulhaye, Barou dogal, Towmiyatt Laghlal, Waeret Iboylne, Waeret Livdhil et Teidoum Makhed**) quasiment **3730** personnes n'ont pas accès à l'eau potable de toute nature.

Les populations de ces localités sont obligées de s'approvisionner dans d'autres villages de près ou de loin en caravane à dos d'ânes. Cette pratique quotidienne. Cette corvée entraîne souvent la fatigue, l'épuisement de forces physiques ou les maladies chez cette frange de la population ; c'est pour dire combien de fois l'eau est précieuse au niveau de ces localités dans des conditions pareilles.

Cependant, le **PDRC** entreprend de surcreuser un puits dans le village de **Bele seno** et le projet **VAINCRE** intervient dans trois villages en vue de forer des puits (**Legneib, Waeret Livdhil et Teidoum Makhed**)

Pour combler ce déficit, les populations creusent des puisards mais il très difficile de déterminer avec exactitude les dates de création de ces puits traditionnels ou de déchiffrer leur nombre exact. Ils ont accompagné les installations des villages. Ce sont principalement des sources d’approvisionnement en eau de consommation, d’abreuvement et de production selon leurs utilités pour chaque localité. Ils sont creusés dans des zones basses, en général dans des marigots, des oueds ou des mares quand les eaux se retirent. Ils sont subitement inondés et endommagés dès la tombée des premières pluies, mais renouvelés à la saison prochaine.

Tableau 5 : Situation des infrastructures hydrauliques par village

Villages	Pop estimé e	Puits/contre puits fonctionnels	Puits contre puits non fonctionnels	Forages fonctionnels	Forages non fonctionnels	Tc en %
AMMAGUE EL MOCTAR BOUBACAR	1750	2	-	1	-	31
BAROU DOGAL	50	0	0	0	0	0
BELEL SENO	400	1	0	0	0	31
BERELLE	1500	2	-	-	-	21
BOULHAYE	350	0	0	1	0	57
ECHORFA	280	1	0	1	0	360
EHEL DIOM	700	2	0	0	0	46
ISSE BABA	530	-	-	-	-	
LEGNEIBA	150	1	-	-	-	107
M'BEYDIAYA HAMMAGUE	2000	7	0	0	0	56
NHASSA	500	1	0	0	0	32
SALIHINE	120	1	0	0	0	133
SOUVI	2200	3		1	0	56
TEYDOUMA EL MAKHED	500	-	-	-	-	
TOWMIYATT LEGLAL	210	-	2	-	-	0
TOWMIYATT TEYTATE	70	1	0	0	0	360
WAERET IBOILINE	1500	-	2	0	0	0
WAERET LIVDHIL	800	-	2	0	0	0
CHEIKHIT DAFOUR	175	-	-	-	-	0
DEBAY ROUMDE	100	-	-	-	-	0
TOTAL	13885	22	6	4		

Source : Enquête GRDR

Chapitre III- ANALYSE DE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE COMMUNALE

La commune de Soufi, à l'instar de la Wilaya du Guidimakha, est à vocation agropastorale. En effet, les populations de la commune s'identifient à ces activités d'agropasteur. Selon les ethnies qui peuplent la commune, deux tendances se dégagent : une première catégorie qui est à dominance agricole composée de Soninkés et de maures et une deuxième catégorie composée essentiellement de peulhs dont l'activité dominante est l'élevage de bovins. Ces deux activités restent pratiquées de manière traditionnelle et cohabitent dans un espace restreint et très souvent conflictuel. Les populations de la commune, face aux aléas du climat qui rendent fluctuantes les ressources tirées de l'activité agropastorale, ont développé d'autres activités pour tirer des ressources additionnelles : la cueillette, l'artisanat, le commerce et le maraichage. Les deux premières activités (cueillette et artisanat) bien que constituant des activités secondaires restent des activités ancestrales. Le commerce et le maraichage quant à eux sont adoptés par les populations qu'à partir des années de sécheresse dans la wilaya.

1. Agriculture

La commune de Soufi est à vocation agropastorale, mais à dominance agricole. En effet, par son climat soudano-sahélien, par ses sols fertiles, par ses oueds, ses plaines, la faisabilité de l'agriculture est assistée par une main d'œuvre locale abondante et disponible. Elle constitue la principale source de revenu des ménages. La quasi-totalité des populations de la commune vivent directement ou indirectement du produit tiré de l'agriculture. Cette activité s'exerce sous deux formes :

1.1 La culture sous-pluie

Pratiquée dans le Diéri⁹ (plaine) et les abords des oueds qui ne retiennent pas l'eau, elle emploie plus de 90% de la population. La culture sous pluies, comme son nom l'indique, se pratique dès la tombée des premières pluies et s'étale sur 4 ou 5 mois (fin juin - octobre) selon les spéculations semées par l'agriculteur. Les superficies emblavées par personne restent très modestes, car les terres et les moyens culturels ne permettent pas l'exploitation de grands espaces.

Le mode gestion du foncier est traditionnel, on peut avoir accès à la terre par simple sollicitation au près du propriétaire. Selon quelques individus, après la moisson une partie (1/10^{ème} généralement) sera destinée au donateur de la terre, sous forme de redevance ou de location de l'espace mis en valeur.

La production céréalière est principalement destinée à l'autoconsommation et constitue l'alimentation de base de la population, conservée dans des greniers, des fûts et des bidons. La production de l'activité agricole dépend fortement de la pluviométrie. Cette dernière connaît des fluctuations importantes dans la zone soudano sahélienne. Bien que ces dernières années les pluies étaient au rendez-vous, la production quand-à-elle n'a pas connue une amélioration significative dans la commune. Cette situation est due en partie aux ennemies de culture (mange mil et déprédateurs). A titre d'exemple, en 2001 la production céréalière avait été maigre à cause du déficit pluviométrique enregistré dans la zone. L'action des criquets en 2004 sur les récoltes avait étouffé la production.

⁹ Sol dont la teneur en sable est supérieure à 25%

Toutefois, la sécheresse de 2011 qui a entraîné une baisse significative des productions céréalières mettant actuellement les populations de la commune dans une situation d'insécurité alimentaire. .

1.2 La culture de décrue

Cette activité se pratique par une minorité (2 villages : Ehel Diom et Chorfa). Elle ne peut se développer que dans les zones submersibles, après le retrait de l'onde de crue. Des zones aptes à cette culture sont rares dans la commune et objet de convoitise. Les spéculations sont : le sorgho, le maïs, les courges, les pastèques. La production reste très faible et est destinée à l'autoconsommation. L'activité s'étale généralement d'octobre à mars de chaque année.

1.3 Les difficultés du secteur agricole

Le secteur agricole au Guidimakha connaît d'énormes difficultés qui entravent son épanouissement. Bien qu'étant une affaire de toutes les composantes ethniques et bien que constituant l'activité principale des actifs de la Wilaya, l'agriculture reste une activité de subsistance. Cette agriculture connaît aujourd'hui des difficultés majeures pour son développement. Elles sont d'ordre sécuritaire (la destruction et la divagation), mais aussi d'ordre naturel (la dégradation sensible des sols par les aléas climatiques).

- **Les problèmes d'ordre sécuritaire**

Cette problématique reste liée à la cohabitation entre agriculture et élevage. L'élevage tel que pratiqué dans la région nécessite de large espaces pastoraux. En effet les troupeaux sont conduits dans la nature sous la surveillance d'un berger. L'absence de couloirs de passage d'animaux accentue considérablement les risques liés à la divagation animale. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont fréquents et affectent très souvent le bon voisinage entre les populations.

- **Les problèmes d'ordre naturel.**

La dépendance de l'activité aux phénomènes et aléas naturels accentue la vulnérabilité des pratiques agricoles dans la commune de Soufi, comme dans presque tout le Guidimakha. Les problèmes d'érosion, de divagation des animaux (et donc destruction des cultures), de constance de dévastateurs et de manque de matériels et de moyens modernes sont mis en avant. Les problèmes de ravinement et de vieillissement de sols sont liés à des faits qui touchent la région en général, et affectent tous les espaces économiques qui dépendent du milieu naturel.

La divagation des animaux pose problèmes en raison de l'absence de clôture autour des zones de culture. Les animaux transhumants à la recherche de pâturage ou d'un point d'eau, viennent alors détruire les cultures. Des antagonismes tragiques entre agriculteurs et éleveurs peuvent éclater autour de cette divagation et des questions foncières. Les ravageurs sont multiples dans la région, il s'agit des criquets, des oiseaux ou de parasites plus petits. Par exemple, la campagne de 2004 a été beaucoup délabrée par les nombreux passages de criquets. A défaut de moyens techniques de lutte, les paysans se trouvent désarmés face à ces phénomènes.

La population rappelle le manque de matériels et de moyens modernes pour alléger les travaux de culture, accroître la production, rassurer les cultures... La culture attelée a montré des bons exemples de réussite.

Enfin, il faut également retenir que le milieu physique est largement surexploité, il y a un renforcement de la pression des acteurs (agriculteurs, éleveurs, bénéficiaires des ressources naturelles), des changements de pratiques engendrant une forte pression sur le milieu, l'espace et

les ressources naturelles exploitables. Tous ces facteurs ont des effets néfastes sur les surfaces de cultures et sur les pâturages. A long terme, cela finit à la transformation des terres fructueuses en terres de talus, sources de déshydratation.

Tableau 6: Bilan des activités agricoles de la commune de Soufi

Villages	Place	Zone de culture	Moyen de production	Maraîchage	Surface en ha	Problèmes
AMMAGUE EL MOCTAR BOUBACAR	1	Oueds Marigots	Traditionnel Houe Daba	Oui	0,65	Divagation Déprédateurs
BAROU DOGAL	2	Plaine	Traditionnel Houe	Non	0	Divagation Manque de terre
BELEL SENO	2	Plaine	Houe	Oui	2	Divagation Qualification pour le maraîchage
BERELLE	1	Oueds Marigots	Houes Daba	Oui	0,7	Divagation Déprédateurs
BOULHAYE	1	Plaines Oueds	Houe Daba	Oui		Divagation Assèchement
ECHORFA	1	Plaines Oueds	Houe Daba	Oui	0,4	Termites Oiseaux
EHEL DIOM	1	Plaines Oueds	Houe Daba	Oui	0,1	Destruction de culture
ISSE BABA	1	Plaines Marigots	Houe Daba	Oui	2,5	Assèchement Divagation
LEGNEIBA	1	Plaines Oueds	Houe Daba	Non	0	Assèchement
M'BEYDIAYA HAMMAGUE	1	Plaines Oueds	Houe Charrue	Oui		Divagation Destruction
NHASSA	1	Plaines Oueds	Houe Daba	Non	0	Assèchement Divagation
SALIHINE	1	Plaines Marigots	Houe Daba	Oui		Divagation
SOUVI	1	Oueds Plaines Marigot	Houe Daba	Oui	1	Divagation Mange mil Erosion
TEYDOUMA EL MAKHED	1	Marigots	Houe Daba	Oui	0,7	Erosion
TOWMIYATT LEGAL	1	Marigots Plaines	Houe Daba	Oui	0,15	Mange mil Assèchement
TOWMIYATT TEYTATE	1	Marigots Plaines	Houe Daba	Non	0	Mange mil Assèchement
WARRET IBOÏLINE	1	Marigots Plaines	Houe Daba	Oui	0,5	Divagation Mange mil Erosion
WARRET LEVDIL	1	Marigots Plaines	Houe Daba	Oui	0,7	Assèchement Divagation
CHEKHAT DAFOUR	2	Chelkhat	Houe Charrue	Oui	1	Assèchement Divagation
DEBAY ROUMDE	1	Oued	Houe Charrue	Non	0	Assèchement Divagation

Source : Enquête GRDR

2. Le maraichage

En dehors de l'agriculture pluviale et de décrue, le maraichage est une activité récente introduite dans la commune en 1989 mais répandue dans les années 2000. Elle est essentiellement pratiquée par les femmes de toutes les ethnies confondues réunies dans des coopératives. Cette activité se pratique de décembre à mars, aux abords de marigots qui permettent le fonçage de puisards. Cette dynamique féminine est soutenue par des unions de coopératives de la région et de la commune. En effet de nombreuses coopératives sont membres de l'union des coopératives de la commune (Saada) et de la région (UCFG)¹⁰. Certaines coopératives sont membres de l'UCFG (Saada, El Wihda, Taewiniya) de l'**union des coopératives de Soufi Saada** (El mouna, taewouniya, Néjahe, Ziyadé, jedide, Nema, Takhadoum, El mouna, El wihdé, Yakaré, Nasr, etc.) et de **El Wane de la commune de Ajar** (El Emene). Et deux associations de jeunes sont aussi membres du **réseau des jeunes de Soufi**, la plupart de ces coopératives et associations sont reconnues par le MDRE.

Les spéculations les plus fréquentes sont : salade, tomate, choux, oignon, carotte, aubergine. Elles sont pour la plupart autoconsommées mais certaines femmes s'arrangent pour commercialiser une partie de la production sur place dans des petits étals.

2.1 Les atouts du maraichage

Les gains de cette activité sont exacts et diversifiés. Le privilège est substantiel, les produits maraîchers tiennent un appoint alimentaire en légumes, et contribue à améliorer l'alimentation en diminuant les risques de malnutrition. Egalement, elle encourage l'acquisition d'un petit revenu (pour les femmes), leur permettant de prendre en charge certaines de leurs préoccupations sociales.

2.2 Les problèmes du maraichage

Malgré son potentiel apport substantiel sur les revenus des ménages, le maraichage dans la commune de Soufi, comme plus généralement dans presque toutes les communes du Guidimakha, souffrent d'énormes difficultés qui plombent son dynamisme et sa contribution réelle à l'économie locale. Les problèmes majeurs du sous-secteur maraîcher sont les suivants : un problème réel d'accès à l'hydraulique maraîcher, la divagation animale entraînant des pertes énormes pour les actifs de ce secteur, le problème d'accès aux intrants (semences, pesticides, fongicides), la recrudescence des maladies végétales....

3. L'élevage

L'élevage constitue la deuxième activité économique dans la commune. En effet toutes les localités de la commune pratiquent cette activité à laquelle tous les agriculteurs s'identifient aussi. Seulement deux localités de la commune ont comme activité principale l'élevage : il s'agit des localités peulh de **BELEL SENO et BAROU DOGAL** qui totalisent près de **32%** du cheptel de la commune. Le cheptel de ces localités reste dominé par les bovins qui constituent **41%** du total des bovidés de la commune. Cependant la communauté maure pratique aussi cette activité. Même si elle est secondaire chez les maures, la rentabilité reste plus visible chez cette communauté qui ne pratique pas un élevage de prestige.

Deux types d'élevage se rencontrent dans la commune : l'élevage extensif et l'élevage de case :

¹⁰ UCFG : union des coopératives féminines du Guidimakha

3.1 L'élevage extensif

L'élevage est généralement l'activité principale dans les communautés peulh et maure, additive chez les soninkés. Certes, les soninkés sont devenus propriétaires d'animaux, mais majoritairement employés par le travail de la terre et maîtrisant peu la pratique de l'activité, ils confient leurs troupeaux aux pasteurs peulhs les plus qui restent maître dans le domaine.

Dans la commune de Soufi l'élevage est la seconde activité des populations en fonction de sa part de revenu dans les ménages. Seulement deux localités de la commune ont comme activité principale l'élevage. Mais il est très difficile de distinguer les deux activités (élevage, agriculture), généralement ceux qui sont éleveurs pratiquent aussi l'agriculture.

Durant les années arides 1965, 1972 et 1985, pendant lesquelles la sécheresse a été une des causes à l'origine de la perte ou de diminution d'une grande partie de leur cheptel, ces éleveurs transhumants, pour garantir leur survie, se sont fixés et acquièrent petit à petit des terres pour la pratique de l'activité agricole.

Les produits tirés de l'élevage restent difficilement quantifiables, cependant on peut noter qu'elles sont faibles et s'étendent sur une période courte. En effet, le lait n'est disponible qu'à une certaine période de l'année (juillet-septembre) et généralement il est autoconsommé. Le surplus (bien que rare) est généralement simplement fermenté et transformé en lait caillé pour être vendu au marché (pour les éleveurs qui ne sont pas loin de Sélibaby) ceux qui se situent loin du marché n'ont d'autres solutions que de redonner le lait au bétail.

3.1.1. Les zones de pâturage

Concernant les zones de pâturage au niveau de l'espace communal, il reste difficile de les déterminer car l'étroitesse du site oblige les activités à se côtoyer. Cependant quelques poches existent et sont reconnues comme étant des zones de pâturage par excellence, il s'agit des plaines érodées par l'action combinée de l'eau et du vent. Ils se localisent entre le chef-lieu de commune et Sélibaby sur une distance d'environ 9 km et du village de Hamagué Moctar Boubacar jusqu'aux limites de la commune avec le terroir du village de Bouilly. Ces zones restent sous la convoitise de plusieurs éleveurs notamment ceux de la commune de Sélibaby et de Hassi Chaggar, mais aussi et surtout des transhumants en provenance de l'intérieur de la région et des régions voisines en partance pour le Mali. Des nombreuses zones de campement sont identifiées, auxquelles on attribue très souvent le nom de l'éleveur ou de sa tribu ou tout simplement le type d'élevage qu'il mène (exemple *Ehel LBIL* qui veut dire les chameliers). Le passage de ces éleveurs porte très souvent préjudice à l'environnement surtout en période de difficile pâturage. En effet à cette période les bergers n'hésitent pas à couper les arbustes dont la qualité nutritive est reconnue pour le bétail.

En période hivernale, la commune bénéficie d'un appréciable amas de pâturage en raison des pluies, mais dès la fin de la saison, la commune reçoit les éleveurs des communes et des régions voisines. Le surpâturage qui en émane provoque un appauvrissement anticipé des pâturages et une dégradation considérable du milieu. De même, des feux de brousses viennent souvent ternir le décor. Cette situation entraîne, par conséquent, la transhumance pendant la période de soudure. Tous les éleveurs doivent mener leurs animaux vers l'est, en général à proximité du bassin versant de Karakoro, au Mali ou au Sénégal.

Ainsi la transhumance compromet et évoque un certain style de vie traditionnel. Cependant, il est un moyen capital et d'appui mais de plus en plus hasardeux et hypothétique. Ce sont les étapes de transhumance qui ont conduit ces bergers à découvrir les potentialités en pâturage abondants et en terres fertiles de cette zone puis ils se sédentarisèrent et créèrent leurs villages.

3.1.2. Les points d'abreuvement

Il existe, en fonction des saisons, deux types de point d'eau d'abreuvement pour les animaux. Ils s'abreuvent à partir des eaux stagnantes dans les marigots, les cuvettes et les mares. Après l'évaporation des eaux stagnantes, ils s'abreuvent à partir des puisards et des puits.

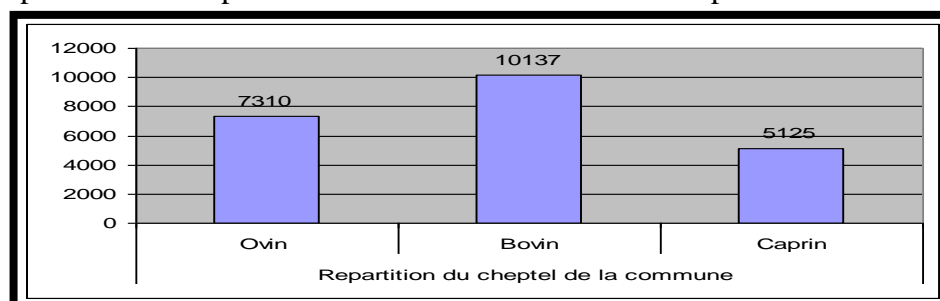
3.2 L'élevage de case

L'élevage de case consiste à apprivoiser les petits ruminants qu'on engraisse. Généralement les races qui font objet de cette pratique sont « sélectionnées ». Les femmes sont les maîtresses de cette activité surtout chez la communauté soninké. Les objectifs de cette pratique diffèrent selon les communautés. Chez les soninkés, ces animaux sont utilisés dans les cas d'urgence (arrivée d'un étranger, ou pendant les fêtes religieuses). Chez les maures ce type d'activité est exclusivement monétarisée surtout à l'approche des fêtes ou en cas d'extrême urgence (maladie d'un membre de la famille)

3.3. L'élevage, une plus-value alimentaire et économique

Cette activité est annoncée de premier plan pour 2 localités (**Belel Seno** et **Barou dogal**). L'élevage couvre, à n'en point douter, une partie de la consommation locale par la production de viande, de beurre et de lait pour les ménages d'éleveurs et mais également pour ceux d'agriculteurs par la pratique du troc (généralement avec le mil). Les éleveurs y créent également une contribution positive en terme économique, généralement en situation de contrainte ou d'urgence, par la vente d'un bœuf ou d'un mouton, ou à l'occasion des cérémonies, opportunité où le prix d'un animal est bénéfique.

Figure 2 : Répartition du cheptel de la commune en fonction des espèces



Source : Enquête GRDR

Tableau 7 : Etat des lieux du secteur de l'élevage dans la commune de Soufi

Cheptel										
VILLAGES	pla	ovin	Bovin	Capr	total	Zones_de_paturage	Lieux_d'abreuvement	Passage transhumance	Parc vaccinal	Problèmes élevage
Ammagué Ehl Moctar Boubacar	2	600	300	400	1300	marigots, montagnes, plaines	puisard marigot	Oui	0	Fréquence des maladies, manque de soins, parc de vacc, aliment de bétail
Barou dogal	1	300	1200	200	1700	Dieri, oueds, marigots	Marigot, puisard	oui	0	Fréquence des maladies, manque de soins, parc de vacc, aliment de bétail, surpâturage
Belel séno	1	2000	3000	600	5600	Sud et Ouest, oueds, marigots	Puisards, mares, marigot	Oui environ 6000 têtes	0	Parc de vacc, soins, surpâturage, aliment de bétail
Berellé	2	300	400	200	900	au nord, pendant l'hivern, toutes les directions autres saisons	Puisards, marigots	oui	0	Manque de vétérinaires, soins, présence déprédateurs
Boulhaye	2	180	80	300	560	marigots, montagnes, plaines	Puisards, marigots	oui	0	Manque de vétérinaire , de parc, de pharmacie.
Echerva	2	250	100	150	500	marigots, montagnes, plaines	puits marigots	oui	0	maladies, attaques de animaux sauvages, soins
Ehel diom	2	150	100	200	450	marigot,montagne, plaines	puisards, puits, marigot	oui	0	Fréquence des maladies, attaques des animaux, soins
Isse baba	2	200	1300	100	1600	Dieri, oueds, marigots	puisards	Oui environ 3000 têtes	0	Fréquence des maladies, manque de soins, parc de vacc, aliment de bétail, surpâturage
Legneib	2	300	250	300	850	vers Chaggar et vers Berellé	A Boulhaye	oui	0	Manque d'eau, soins, maladies,

M'beidiya	2	100	450	500	1050	partout	puisards	oui	0	Manque de vétérinaire , de parc, de soins,
N'hasse	2	150	200	300	650	à l'Est et au Nord, oueds	à M'beidiya	oui	0	Manque d'eau, soins, maladies
Salihine	2	70	67	85	222	tous les environs village	puisards	oui.	0	Fréquence des maladies, manque de soins, parc de vacc, aliment de bétail
Souvi	2	1500	2000	1000	4500	Oueds, marigots, montagnes	sud et l'ouest, marigots, puisards	oui	0	Fréquence des maladies, manque de soins, parc de vacc, aliment de bétail
Teidouma el makhed	2	100	70	50	220	Oueds, marigots	Oueds, et à Ehl diom : 10km	oui	0	Manque d'eau, soins,
Towmiyatt laghlal	2	50	50	200	300	marigot, montagne, plaines	puisards, marigot		0	Soins, maladies
Towmiyatt teytaté	2	60	20	40	120	marigot, montagne, plaines	marigot, puisards	oui	0	Fréquence des maladies, manque de soins, parc de vacc,
Waéret hel livdhil	2	700	300	300	1300	Oueds, montagnes	Puisards, à Mbeidiya (7 km)	oui	0	Manque d'eau, soins, maladies
Waéret iboiline	2	300	250	200	750	Oueds, marigots	puisards et à hel diom (7km)	oui	0	Manque d'eau, soins et présence de déprédateurs
Cheikhat Dafour	2	775	300	700					0	
Debay Roumde	2	200	40	100		Marigot, Montagne, pluie	Puisards à M'Beidia	Oui 4000	0	Manque d'eau, soins et présence de déprédateurs
TOTAL		8285	10477	5925	22572				0	

Source : Enquête GRDR

4. Exploitation des ressources naturelles

4.1. La cueillette

La commune se situe dans une zone sahélienne, caractérisée par une végétation à dominance épineuse, abattue et clairsemée. Elle est caractérisée par un environnement caillouteux, sec, parcouru d'oueds. Cette végétation est composée de *balanites*, *baobabs*, *acacias senegalensis*, *zizyphus*, *jujubiers*, etc. La diversité de ces espèces, sans oublier le couvert herbacé, offre un potentiel prestigieux de produits de cueillette. C'est une activité qui occupe les femmes et les enfants généralement dans la communauté maure. Les fruits cueillis sont : le pain de singe, le jujube, le fruit du zizyphus, de balanite, les feuilles de baobab... dont une partie est destinée à la consommation locale et une autre revendue dans les marchés locaux. Le revenu occupe une place importante dans les ménages de la communauté maure. Les fruits des *Acacias nilotica* sont utilisés pour le tannage des peaux. Quant aux hommes, ils pratiquent la cueillette de la gomme arabique, revendue aux commerçants locaux ou transportée au marché de Sélibaby. Les fruits de *Balanitaceae* sont recherchés par les femmes pour les transformer en savon traditionnel. La production du savon et le tannage stimulent les dynamismes artisanaux générateurs de revenus pour les femmes structurées en coopératives.

4.2 Exploitation forestière coupe de bois (échauffe+charbon +autres)

Une bonne partie de la population tire profit du charbonnage, ce qui constitue un danger énorme pour la préservation de l'environnement et entraînant une avancée à grand pas du désert. En effet, la quantité moyenne annuelle consommée en bois mort par famille peut atteindre 10 à 15 charges de charrettes (selon la taille de ménages) et celle consommée en moyenne par village et par an peut atteindre 1000 à 1200 charges. Quant au bois d'œuvre et de construction (« bois de traverse » pour les toits de plafonds, les hangars, etc.) la consommation par famille et par an est très variable selon les besoins, par exemple pour la clôture d'un champ moyen d'une famille on peut utiliser 200 jusqu'à 250 piquets.

4.3 Des conséquences graves sont en cours

La commune de Soufi jadis, à la végétation riche et diversifiée, était un lieu propice à la mise en place d'activités comme la cueillette, l'élevage, l'agriculture, etc. Cependant, on constate que l'environnement est en voie de dégradation progressive due à une baisse pluviométrique, une surexploitation forestière illégale.

Il y a d'autre part une augmentation du cheptel local et transhumant qui fait un surpâturage accentué par la fréquence des feux de brousse et des changements de pratique. Les gros oueds subissent une érosion importante, des ravinements, des ensablements. Les plaines, montagnes et plateaux sont couverts d'un sol sableux (voire caillouteux quand il est dégradé), qui ne retient pas l'eau. La végétation devient de moins en moins dense.

Globalement, les ressources naturelles sont en voie d'abaissement, on remarque un appauvrissement des sols, une transformation des forêts en savanes clairsemées ou en terres agricoles.

Malheureusement, la population locale ne développe pas une vision pour de nouvelles méthodes d'exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles de leur terroir. Il s'agit de visions personnelles, éparses non concertées et non partagées avec les autres. Le développement durable, la préservation/sauvegarde ou l'exploitation rationnelle des ressources végétales ne sont pas à l'ordre des débats.

Du fait de la diminution du couvert végétal et herbacé, des ressources naturelles, la faune sauvage se raréfie également de plus en plus dans la commune. Certaines espèces comme les

éléphants, les lions, les panthères, les antilopes, gazelles ont totalement disparu de la faune du terroir. La chasse est donc devenue une activité marginale. Actuellement les principales espèces qui y sont répertoriées sont : les singes, les loups, les hyènes, les chats sauvages.

Mais malheureusement aucune tentative de préservation de la faune n'a été entreprise car la population 'est pas préparée à de telles initiatives.

Dans la commune de Soufi, les fauves sont agressifs et destructeurs : les hyènes et les loups causent d'énormes dégâts aux populations en s'attaquant aux petits ruminants. En particulier, les singes sont à l'origine de plusieurs destructions des champs de maïs, d'arachide et tout ce que s'y trouve.

5. L'artisanat

L'artisanat est une activité très pratiquée dans la commune de Soufi. Les femmes pratiquent, en appoint de leurs dynamismes quotidiens et dans le cadre des coopératives, la savonnerie traditionnelle. Cette activité emploie surtout les femmes chefs de ménage Soninké et Peulhs. La broderie « tricotage » des coussins, draps, rideaux et traverses est un vieux métier de passe temps indispensable pour les jeunes femmes Soninké, il est transmis de génération en génération ; les femmes peulhs s'y intéressent aussi. La confection de nattes, la tannerie sont purement maures. On y trouve également des tresseuses.

Certaines formes d'artisanat sont corollaires au système de caste comme les forgerons, les potiers, les bûcherons etc. Ils répondent à la demande locale en outils agricoles : confection des dabas, des socs, des semoirs, des couteaux, des coupe-coupe, etc. Vu sous cet angle, l'activité artisanale est alors l'activité principale.

Un nouveau modèle d'artisanat a vu le jour. Il s'agit de la menuiserie, de la soudure moderne. Les jeunes locaux ou des étrangers viennent des villes de l'intérieur pour les pratiquer dans les gros villages où on trouve des populations plus ou moins aisées. Traditionnellement, ces activités étaient pratiquées par les forgerons.

6. Analyse de la dynamique économique locale

La majorité des villages de la commune dispose d'au moins une boutique ou une petite cantine de vente de produits divers. Les activités commerciales émergent localement mais elles sont très limitées et confrontées à d'innombrables difficultés de nature conjoncturelles et structurelles parmi lesquelles on peut citer :

- L'enclavement de la région (frais de transport élevé surtout en période hivernale)
- La faiblesse du pouvoir d'achat de la population
- L'écoulement des produits

De façon générale il y existe un freinage des flux économiques en raison du manque d'infrastructures routières.

Le commerce de bétail est également très important. Cela contribue d'une part à la consommation locale et constitue une activité génératrice de business de revenus pour les acteurs. Les femmes peulhs (et parfois maures) vendent de produits tirés de l'élevage (lait, beurre) pendant l'hivernage. Couramment, elles font un échange de leurs produits contre des céréales.

Les produits maraîchers sont localement vendus sur place par les coopératives féminines ou quelques individuelles.

Les enquêtes menées dans la commune ont enregistré au total **40** boutiques réparties dans toute la commune dont **1** seul grossiste à Nhassé. Ammagué El Moctar Boubacar et Mbeidiya totalisent chacun **7** boutiques, Souvi chef lieu dispose de **6**, Towmiyatt Laghlal compte **5** boutiques tandis que les autres localités en comptent de **0** à **2** boutiques.

Quatre (**4**) boucheries ont été également recensées sur le territoire communal mais faudrait-il reconnaître que l'activité connaît une évolution en dent de scie car les abattages ne se font que sur demande des populations et donc restent fluctuants et faiblement contrôlables.

Sept (**7**) fours de pain (boulangeries) y existent et s'alimentent généralement en matières premières à partir de Sélibaby. L'activité connaît des difficultés intimement liées aux préférences alimentaires des populations locales et à leurs modes de vie.

Par rapport aux activités socioprofessionnelles, les hommes de métiers sont rares. La commune ne compte que **1** maçon moderne basé à Ammagué El Moctar Boubacar, **4** coiffeurs dont **3** également à Ammagué et **1** à Mbeidiya, **2** blanchisseurs et quelques forgerons. Cette situation est également compréhensible d'autant plus que la demande locale est très faible, pendant l'hivernage, ils regagnent même le bercail pour les travaux champêtres.

Tableau 8 : Synthèse de la dynamique économique dans la commune de Soufi

Villages	Boutique	Grossiste	Marche	Boucherie	Atelier couture	Four a pain	Coiffeur	Restaurant	Menuiserie	Moulin	Autre
Ammagué El Moctar Boubacar	7	0	0	1	0	1	3	0	0	2	maçon1
Barou dogal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Belel séno	2	0	0	1	0	2	0	0	0	1	1 maç +2 blanchisseur
Berellé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Boulhaye	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Echerva	2	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1 banque de céréales
Ehel diom	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	petit commerce
Legneib	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Issé baba	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
M'beidiya	7	0	0	2	1	3	1	0	1	4	2 forgerons
N'hasse	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Salihine	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Souvi	6	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Teidouma el Makhed	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Towmiyatt Laghlal	5	0	0	0	0	3	0	0	0	2	0
Towmiyatt Teytatté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Waéret hel Livdhil	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Waéret Iboiline	1	0	0	0	0	7	4	0	0	0	0
Chalkhat Dafour	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Debay Roumde	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	40	1	0	6	1	18	8	0	1	9	7

Source : Enquête GRDR

CHAPITRE IV : ANALYSE DE LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE LOCALE ET DES RELATIONS VILLAGEOISES

La commune de Soufi à l'instar de la Wilaya du Guidimakha est marquée par un fort dynamisme de la société civile. Traditionnellement, il existait des organisations sociales, des coopératives informelles temporaires et non structurées, pour apaiser et assister les villages. C'était des dynamismes très soudés, riches et populaires qui représentaient des grands supports pour le développement du territoire. Progressivement ces organisations ont pris d'autres formes plus structurées et plus professionnelles. Elles s'orientent davantage sur des questions économiques et visent globalement l'amélioration des conditions de vie de leurs membres.

Aujourd'hui, la commune compte près de 35 organisations qui inter agissent pour améliorer les conditions et le cadre de vie des populations. Ces dynamiques ont vu le jour à partir des années 90 sous l'impulsion des différents intervenants dans l'accompagnement des organisations paysannes. Les dynamiques féminines restent les plus visibles par les activités qu'elles mènent et par leur nombre. Au total les 35 coopératives comptent près de 2885 adhérents soit 20,7% de la population communale. Les femmes représentent plus de 60% des adhérents.

1. Les coopératives des femmes

Elles représentent 54% du total des organisations. Les activités qu'elles développent restent dominées par le maraîchage. En plus de cette activité qui a fait son apparition dans les années 90, ces organisations féminines s'adonnent aux activités artisanales comme la savonnerie, teinturerie, tricotage, etc.

Les villages enregistrent en général, plus de coopératives féminines où les femmes se regroupent entre elles (toutes les catégories sociales ou professionnelles) pour prendre en charge leurs préoccupations communes. Elles prennent l'initiative de telles organisations afin d'améliorer leurs conditions de vie et de développer leurs activités économiques.

Il y a **19** coopératives de femmes réparties dans toutes les localités et elles représentent **54%** des organisations totales. Généralement, elles sont les plus structurées comparativement aux autres organisations et tissent des bonnes relations entre elles. Soit elles sont rassemblées pour une coopération professionnelle (maraîchage, teinturerie, broderie, tricotage, artisanat, savonnerie...) soit elles se structurent en une assistance sociale en créant des tontines pour s'entre aider lors des événements cérémoniaux (mariages, baptêmes...).

Ces déterminations peuvent jouer un rôle important dans l'établissement et le raffermissement des rapports villageois et d'une entente communautaire.

La plupart des coopératives féminines sont reconnues par le MDRE et généralement membres des unions communales (Union des coopératives de Soufi « SAADA ») et régionales (Union des Coopératives de Femmes de Guidimakha « UCFG »).

Elles témoignent d'avancées certaines par la force de l'engagement et de l'organisation de leurs membres en dépit des faibles moyens disponibles.

2. Les coopératives des hommes

Les coopératives masculines sont au nombre de **2** seulement et ne représentent que **5%** du total et sont donc moins importantes par rapport à celles des femmes en termes de nombre. Elles détiennent le plus souvent les caisses villageoises utilisées à des fins sociales et sécuritaires.

Quelques unes ont comme activités les travaux collectifs champêtres, l'assistance mutuelle, l'exploitation de la gomme, le commerce de bétail, le reboisement, et de la gestion des infrastructures.

Les associations masculines sont bien souvent des coopératives ou associations de jeunes, sauf les coopératives professionnelles (boucher, commerce de bétail...).

3. Les coopératives mixtes

Les coopératives mixtes sont souvent des associations regroupant toutes les catégories sociales (hommes, femmes et jeunes) à l'échelle d'un village ou d'une localité à l'image des associations de développement communautaire qui ont été introduites par l'initiative du PDRC et reconnues par le MDRE. L'objectif de ces associations est de susciter une participation populaire en responsabilisant les populations locales dans la gestion des activités communautaires par exemple une boutique, un moulin, une banque de céréale, etc.

On dénombre **10** coopératives mixtes de toute nature soit **28%** du nombre total des coopératives à l'échelle communale.

4. Les associations de jeunes

L'engagement des acteurs à la dynamique locale est aussi conçue par la présence de **5** associations de jeunes (**14%**) qui ont pour objectif essentiel de mener des opérations d'ordre social, économique, sportif et culturel et sur les prestations de service notamment dans la les travaux champêtre. A reconnaître qu'ils ne bénéficient que de peu de reconnaissance en égard de la chefferie traditionnelle.

La majorité de ces associations ne jouissent d'aucune aide financière ou technique de nulle part mais grâce à leurs propres efforts, elles parviennent à avoir un cadre organisé sur lequel ils s'appuient pour développer toute sorte d'activités. Cette partie de la population est très souvent victime des contraintes qui retardent sa fermeté, pendant qu'elle est attachante à la communauté. Rare d'entre eux bénéficient d'une formation professionnelle ou font des études continues, et de ce fait, ils ont du mal à trouver un emploi au finish de leurs études, ou à monter un projet. Beaucoup de jeunes, dans les années 2000 ont perdu la conviction de s'investir dans leurs villages respectifs, poussés par un exode rural et la migrante incertaine dont le **1/3** n'aboutit pas à atteindre l'autre rive de la méditerranée.

Tableau 9 : Synthèse de la dynamique associative de la commune

VILLAGE	Nom	Création	Adh	Genre	Activités	Ressources financières	Partenaires	membre d'une union	MDRE	Problèmes
Ammagué El Moctar Boubacar	Saada	1989	57	féminine	Maraîchage	0	néant	oui	oui	manque d'eau, de matériel
Barou dogal	Adala	2008	31	féminine	Artisanat	0	néant	oui	non	Manque de fonds et matériel
Belel séno	Bouzatte	2004	13	mixte	Commerce de viande	0	néant	non	non	manque de locaux et de matériel
Belel séno	Association chebab	2008	13	masculine	Sport	0	néant	non	non	Manque de matériel
Berellé	Elwihdé	2002	53	mixte	Maraîchage	0	néant	oui	oui	Divagation et réfection du puits
Boulhayé	ADC	2007	167	mixte	commerce, cueillette, agricultures	974000	PDRC	non	oui	cherté des prix de transport et divagation des cultures
Echorva	Banque de céréale	2008	5	mixte	Vente de céréale	900000	CSA	non	non	Ecoulement de produit
Ehel diom	Nezaha	1991	45	féminine	maraîchage, culture sous pluie	500000	néant	non	non	Manque d'appui
Issé baba	Association de jeunes	2007	150	mixte	Sportive et culturelle	80000	néant	non	non	Manque d'appui financier et technique
Legneib	Teawiniya	2007	46	féminine	Maraîchage	0	CSA	oui	oui	Manque d'appui financier et technique
N'hasse	association des jeunes	2005	55	masculine	inform. sensibilisation. cultures sous pluies, sport, élevage		néant	oui	non	manque de financement et de formation

Salihine	Islah (groupement familial)	2000	45	féminine	cultures sou pluies plantation des arbres	0	néant	non	non	manque d'eau, de matériel, de formations
Souvi	teawoun tel kheir	1992	55	féminine	cultures sous pluies, maraîchage	6000um	Néant	oui	oui	Manque d'eau, formations
Souvi	Néjahe	2005	40	mixte	culture sous pluies, artisanat	néant	néant	oui	oui	manque d'eau, de clôtures , financement, matériel
Souvi	association des jeunes	2007	40	masculine	cultures sous pluies, élevage, commerce de bétail	13 000um	néant	oui	non	manque de matériel, financement
Souvi	Ziyadé	2002	43	féminine	micro credit commerce cultures sous pluie	65 000um	néant	Oui soufi	oui	manque d'eau et de clôture, de formation destruction de cultures
Teidouma el makhed	el qhaithé	2003	20	féminine	micro credit, maraîchage, cultures sous pluie	140 000um	néant	non	En cours	manque d'eau et de clôture, de formations
Towmiyatt laghlal	EL Emene	1996	66	féminine	cultures sous pluie, commerce artisanat	6000um	néant	oui	oui	manque d'eau pour le maraîchage
Towmiyatt teytatté	jedide	2003	66	mixte	cultures ss pluies, commerce artisanat	18 000um	néant	oui		Manque d'eau pour le maraîchage
Waéret hel livdhil	nasre khouleve , mzérigué	2007	44	masculine	Sport	3000um	néant	oui	non	manque de financement
Waéret iboiline	NEMA	janv-08	78	féminine	maraîchage, petit commerce	45 000	aucun	non	non	clôture, puits, matériels.

Nhassé	EL VADEL	2004	42	Féminine	Commerce	22 000	délégation	non	806	Manque chronique d'eau,
Legneib	NISSAA Legneib	1998	48	Féminine	Commerce	49268 en caisse et 60 000	néant	oui	non	Manque d'eau, divagation
Boulhaye	EL VOWTH	2002	40	Féminine	maraîchage, petit commerce	200 000	néant	néant	non	manque de puits et divagation animale, pas de partenaire
Salihine	Takhadoum	2002	63	mixte	maraîchage, petit commerce, artisanat	30 000	néant	oui	2581	manque de puits et divagation animale, pas matériel insecticide
Souvi	El mouna	2001	150	féminine	commerce, élevage, agriculture et l'artisanat	Cotisation, appuis	VAINCRE, GRDR et DOULOS	oui	oui	manque des moyens financiers, manque des formations, insuffisance des partenaires
Souvi	El Wihdé	2001	76	féminine	commerce, élevage, agriculture et l'artisanat	Cotisation, appuis	Ministère de la femme et de l'enfance	oui	oui	manque des moyens financiers, manque des formations, insuffisance des partenaires
Souvi	Taghadoum	2000	122	mixte	commerce, élevage, agriculture et l'artisanat	Cotisation, appuis	VAINCRE et Délégation	oui	oui	manque des moyens financiers, manque des formations, insuffisance des partenaires
Souvi	El VeteH	2006	60	mixte	commerce, élevage, agriculture et l'artisanat	Cotisation, appuis	néant	non	oui	manque des moyens financiers, manque des formations, insuffisance des partenaires
Barou dogal	ADC	2005	356	mixte	commerce	cotisation et appui	PDRC	Néant	oui	manque de moyen financier
Belel séno	Yakaré	2001	80	mixte	commerce, élevage, agriculture	Cotisation, appuis	Ministère de la femme et de l'enfance et DOULOS	oui	oui	manque des moyens financiers, manque des formations, insuffisance des partenaires (manque de moyen financier)

Issé baba	NASR	2001	104	mixte	commerce, élevage, agriculture et l'artisanat	Cotisation, appuis	DOULOS	oui	oui	manque des moyens financiers, manque des formations, insuffisance des partenaires
Belel séno	ADC	2005	530	mixte	commerce	cotisation et appui	PDRC	non	oui	manque de moyen financier
Chalkhat Dafour	Taganit Ehel Levdhil	2004	67	Féminine	commerce, élevage, agriculture et l'artisanat	cotisation et appui	non	non	non	manque des moyens financiers, manque des formations et des partenaires
Debay Rourde	Nejah	2007	40	Mixte	commerce, élevage, agriculture	cotisation et appui	ACF	non	non	manque des moyens financiers, manque des formations, insuffisance des partenaires
Total			2885							

Source : Enquête GRDR

PARTIE 2 : PLANIFICATION LOCALE

CHAPITRE V : VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT

1. Rappel de la vision et les orientations stratégiques de la Mauritanie

La vision de la République islamique de Mauritanie en matière de développement est structurée autour des Objectifs du millénaire pour le Développement opérationnalisés à travers le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et les plans sectoriels. L'accès aux services sociaux essentiels, le développement économique, la promotion de la gouvernance de la démocratie et des droits humains, la préservation de l'environnement, etc. soutenu et promu par des pôles de développement viable constituent des parties intégrantes de la vision de la République Islamique de Mauritanie dans son élan d'engagement et d'adhésion, aux politiques globales en vigueur.

L'articulation des enjeux locaux de développement aux orientations et directives nationales constitue un gage d'un développement harmonieux et intégré des différentes entités spatiales sur le territoire mauritanien. Le présent PDC n'échappera pas à cette logique, ce qui favorisera donc sa meilleure appropriation par les acteurs régionaux, nationaux mais aussi internationaux car fortement articulé aux politiques de développement en vigueur.

2. La vision communale

La démarche participative adoptée dans ce processus de planification a fait ressortir les vœux des habitants de la commune de Soufi sous la coupole de leur Conseil Municipal, quant au devenir de la commune dans le long terme. De ce fait, une vision se projetant à l'horizon 2030 s'appuyant fortement sur les caractéristiques, les spécificités de la commune ainsi que les perspectives d'évolution souhaitées, a été déclinée. A l'horizon 2030, les populations de la commune souhaiteraient le scénario suivant :

«Soufi, un pôle agro-pastoral émergent caractérisée par une économie agricole intégrée, durable et auto-soutenue».

La concrétisation de ce rêve passerait par :

- ☞ Une promotion de l'agriculture qui est le socle et le moteur de l'économie locale : le slogan chanté par les populations à savoir « quand l'agriculture va tout va » permet de comprendre combien l'agriculture est importante à Soufi. Tous les autres secteurs productifs sont directement ou indirectement dépendants d'elle. Donc, le développement de l'agriculture aura un effet levier sur le développement du maraichage, de l'élevage, du commerce et des autres secteurs productifs.

- ☞ une facile accessibilité des services sociaux de base qui seront de qualité : par l’implantation d’infrastructures d’éducation et de formation appropriées dans tous les secteurs de l’enseignement ; la construction de structures sanitaires modernes, l’amélioration de l’accessibilité financière aux soins de santé et le relèvement du plateau technique ; l’accès durable à l’eau potable de qualité dans toute l’espace communal ; l’accès à l’énergie pour les besoins domestiques et des activités économiques dans toute la commune et les zones de production.
- ☞ Un environnement et des ressources naturelles préservés et régénérés par des populations fortement sensibilisés des enjeux environnementaux et responsabilisés dans la gestion environnementale durable au regard de la dégradation accélérée des ressources naturelles dans la commune ayant forcément un impact négatif considérable à la fois sur les activités économiques que sur le vécu quotidien des populations locales.
- ☞ une gouvernance locale participative qui passe par une plus grande implication des populations dans la gestion des affaires locales partant d’un renforcement des capacités de tous les acteurs et leurs mise en réseau dans le cadre d’un processus de démocratie participative.

3. Les enjeux stratégiques et les objectifs de développement de la commune de Soufi

Enjeu 1 : Une économie locale basée sur des secteurs productifs dynamiques, générateurs de revenus et garantissant la sécurité alimentaire

Objectif 1 : amélioration de la productivité du maraichage et de l’arboriculture par l’amélioration des moyens de production et le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs

Objectif 2 : améliorer la rentabilité du secteur agricole par une plus grande maîtrise de l’eau, la facilitation de l’accès aux intrants et l’appui à la transformation/commercialisation des produits agricoles

Objectif 3 : Améliorer la productivité de l’élevage par une couverture vétérinaire optimale et une disponibilité des moyens de production

Objectif 4 : Assurer le désenclavement et l’accessibilité de la commune par la mise en place d’axes routiers en bonne qualité en vue de faciliter les flux commerciaux et l’écoulement des produits locaux

Enjeu 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base par une éducation de qualité, des soins à proximité et une couverture total en eau potable

Objectif 1 : Garantir une éducation de qualité par des infrastructures scolaires électrifiées et équipées disposant d'un cadre pédagogique favorable à un enseignement de qualité

Objectif 2 : Assurer une couverture totale et de qualité aux besoins de toutes les catégories de la population en soins de santé par une amélioration par l'offre sanitaire en place

Objectif 3 : Améliorer l'accès des populations en eau potable et lutter contre les maladies hydriques

Enjeu 3 : Un environnement et des ressources naturelles régénérés par des populations conscientes des enjeux environnementaux et pratiquant des activités à faible impact environnemental

Objectif 1 : Restaurer l'environnement et les ressources animales et végétales du territoire par la mise en place d'infrastructures adéquates, par la formation des acteurs et la définition d'un cadre commun d'action

Objectif 2 : Appuyer à la diversification et à la modernisation de l'artisanat local pour promouvoir la création de revenus de soutien aux activités agricoles et pastorales et lutter contre la destruction de l'environnement

Enjeu 4 : Asseoir et consolider les bases d'une gouvernance locale inclusive

Objectif 1 : Mettre en place, renforcer et responsabiliser davantage les dispositifs de bonne gouvernance participative dans la programmation et la mise en œuvre du développement local

Objectif 2 : Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et d'intervention du Conseil Municipal et des acteurs locaux dépositaires d'enjeux de développement local durable

4. Le cadre de résultats de la commune

Tableau 10 : Cadre de planification de la commune de Soufi

Enjeu	Objectifs	Résultats
<p>Enjeu 1 : Une économie locale basée sur des secteurs productifs dynamiques, générateurs de revenus et garantissant la sécurité alimentaire</p>	<p>Objectif 1 : amélioration de la productivité du maraichage et de l'arboriculture par l'amélioration des moyens de production et le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs</p>	<p>Résultat 1 : Les périmètres maraichers sont clôturés pour lutter contre la divagation animale</p> <p>Résultat 2 : La disponibilité de l'hydraulique maraichère est assurée par la mise en place d'infrastructures hydrauliques adaptées au contexte et à moindre coût</p> <p>Résultat 3 : L'arboriculture est pratiquée et développée dans la commune de Soufi par une bonne formation des acteurs et la mise à disposition de moyens de production</p>
	<p>Objectif 2 : améliorer la rentabilité du secteur agricole par une plus grande maîtrise de l'eau, la facilitation de l'accès aux intrants et l'appui à la transformation/commercialisation des produits agricoles</p>	<p>Résultat 1 : L'hydraulique agricole est disponible par la mise d'infrastructures hydrauliques (barrages et autres infrastructures de rétention d'eau) permettant la pratique à large échelle de l'agriculture irriguée</p> <p>Résultat 2 : Les intrants de bonne qualité sont disponibles et à moindre cout au niveau local</p> <p>Résultat 3 : Les moyens de conservation et de transformation des produits agricoles sont mis en place et leur fonctionnement maitrisé</p>
	<p>Objectif 3 : Améliorer la productivité de l'élevage par une couverture vétérinaire optimale et une disponibilité des moyens de production</p>	<p>Résultat 1 : la couverture vétérinaire est assurée par la mise en place de parcs de vaccination et la disponibilité d'agents relais qualifiés et suffisants</p> <p>Résultat 2 : la rentabilité de l'élevage est considérablement augmentée par la disponibilité des moyens de production (zones</p>

		de pâturage, alimentation de qualité, etc.) et une formation des producteurs
	Objectif 4 : Assurer le désenclavement et l'accessibilité de la commune par la mise en place d'axes routiers en bonne qualité en vue de faciliter les flux commerciaux et l'écoulement des produits locaux	Résultat 1 : La commune de Soufi est accessible en toute période de l'année Résultat 2 : Un commerce florissant et prospère tiré par les produits d'agriculture, de pêche et d'artisanat contribue significativement à l'essor économique du territoire
Enjeu 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base par une éducation de qualité, des soins à proximité et une couverture total en eau potable	Objectif 1 : Garantir une éducation de qualité par des infrastructures scolaires électrifiées et équipées disposant d'un cadre pédagogique favorable à un enseignement de qualité	Résultat 1 : Le taux d'accès aux infrastructures est de 100% dans la commune de Soufi Résultat 2 : la qualité de l'enseignement est garantie par l'amélioration du cadre pédagogique et de la formation
	Objectif 2 : Assurer une couverture totale et de qualité aux besoins de toutes les catégories de la population en soins de santé par une amélioration par l'offre sanitaire en place	Résultat 1 : le taux de couverture en infrastructures sanitaires est de 100% dans la commune de Soufi Résultat 2 : les offres de soins de qualité et diversifiés sont accessibles à toute la population communale
	Objectif 3 : Améliorer l'accès des populations en eau potable et lutter contre les maladies hydriques	Résultat 1 : 100% de la population de la commune de Soufi a accès à l'eau potable d'une manière permanente. Résultat 2 ; disparition de toutes les maladies liées à l'eau de boisson.
	Objectif 1 : Restaurer l'environnement et les ressources animales et végétales du territoire par la mise en place d'infrastructures adéquates, par la formation des acteurs et la définition d'un cadre commun d'action	Résultat 1 : le potentiel environnemental de la commune est régénéré par la mise en place d'infrastructures adaptées

activités à faible impact environnemental		Résultat 2 : des populations bien conscientes des enjeux environnementaux et menant des actions citoyenne de lutte contre la désertification et la disparition des ressources naturelles
	Objectif 2 : Appuyer à la diversification et à la modernisation de l'artisanat local pour promouvoir la création de revenus de soutien aux activités agricoles et pastorales et lutter contre la destruction de l'environnement	Résultat 1 : un artisanat à faible impact environnemental disposant de moyens nécessaires à la génération de ressources d'appoint se développe dans la commune Résultat 2 : Les artisans de bien formés et organisés
Enjeu 4 : Asseoir et consolider les bases d'une gouvernance locale inclusive	Objectif 1 : Les dispositifs de bonne gouvernance participative sont mis en place, renforcés et davantage responsabilisés dans la programmation et la mise en œuvre du développement local	Résultat 1 : Une participation responsable de toute la population à travers une création/consolidation des espaces de dialogue/concertation (globaux et thématiques) dans la commune Résultat 2 : L'assistance et la promotion des groupes vulnérables sont garanties par une stratégie de développement inclusive
	Objectif 2 : Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et d'intervention du Conseil Municipal et des acteurs locaux dépositaires d'enjeux de développement local durable	Résultat 1 : Le Conseil Municipal dispose de moyens techniques et matériels requis pour assurer une gestion optimale des compétences transférées et le pilotage du développement local Résultat 2 : Les capacités techniques, organisationnelles et financières des OCB sont renforcées pour assurer une maîtrise d'ouvrage déléguée des projets communautaires Résultat 3 : Des stratégies globales de communication internes et externes sont mises en place et les mécanismes maîtrisés par tous les acteurs

CHAPITRE VI: PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LOCAL DE LA COMMUNE DE SOUFI

1. Programme pluriannuel d'investissement local (PIL) de la Commune

Le programme pluriannuel d'investissement local de la commune de Soufi regroupe toutes les actions prévues par la commune pour les six années à venir. Il est donc le cadre de référence opérationnalisant la vision communale en projets concrets étalés de 2013 à 2018. Il fait l'objet de déclinaisons annuelles appelé plan annuel d'investissements et d'actions de la commune qui sert de base pour l'élaboration du budget.

Tableau 11 : Plan d'investissement Local de la commune de Soufi

Enjeu	Projets	Localités/ Bénéficiaires	Quantité	Cout unitaire	Coût total estimatif (en UM)	Echéancier					
						2013	2014	2015	2016	2017	2018
Enjeu 1 : Une économie locale basée sur des secteurs productifs dynamiques, générateurs de revenus et garantissant la sécurité alimentaire	Objectif 1 : Amélioration de la productivité du maraichage par l'amélioration des moyens de production et le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs										
	Protection des périmètres maraichers en grillages et barbelés	Union des coopératives de Soufi « Saada »	1	600 000	600 000						
		Coopérative « Al khaïr » de Mbeydiya	1	600 000	600 000						
		Coopérative « Moustakhba » de Berèlè	1	600 000	600 000						
		Coopérative El Adala de Hamagué Mokhtar Ould Boubacar	1	600 000	600 000						
	Creusement de puits maraichers	Union des coopératives de Soufi « Saada »	1	400 000	400 000						
		Coopérative « Al khaïr » de Mbeydiya	1	400 000	400 000						
		Coopérative « Moustakhba » de Berèlè	1	400 000	400 000						
		Coopérative El Adala de Hamagué Mokhtar Ould Boubacar	1	400 000	400 000						
	Mise à disposition de 4 motopompes (plus tuyauterie)	Union des coopératives de Soufi « Saada »	1	230 000	230 000						
		Coopérative « Al khaïr » de Mbeydiya	1	230 000	230 000						
		Coopérative « Moustakhba » de Berèlè	1	230 000	230 000						
		Coopérative El Adala de Hamagué Mokhtar Ould Boubacar	1	230 000	230 000						

Organisation d'ateliers de formation en techniques maraichères	Toutes les coopératives	1	650 000	650 000						
Formation des coopératives en techniques de conservation et de transformation des produits maraichers	Toutes les coopératives	1	750 000	750 000						
Construction d'un magasin de produits phytosanitaires	Soufi	1	2 000 000	2 000 000						
Dotations en matériels horticoles pour les coopératives	Union des coppedratives de Soufi « Saada »	1	200 000	200 000						
	Coopérative « Al khaïr » de Mbeydiya	1	200 000	200 000						
	Coopérative « Moustakha » de Berèlè	1	200 000	200 000						
	Coopérative de hamagué Mokhtar Ould Boubacar	1	200 000	200 000						
Objectif 2 : améliorer la rentabilité du secteur agricole par une plus grande maîtrise de l'eau, la facilitation de l'accès aux intrants et l'appui à la transformation/commercialisation des produits agricoles										
Construction d'un bassin versant et d'un barrage	Mbeidiya	1	140 000 000	130 000 000						
	Soufi	1	150 000 000	150 000 000						
Construction de seuils de rétention d'eau	Waeret EIVir	1	1 100 000	1 100 000						
	Issa Baba	1	1 100 000	1 100 000						
	Hamagué	1		1 100 000						
Construction/réhabilitation de diguettes filtrantes	Debay Roumdè	1	130 000	130 000						
	Ligneiba	1	130 000	130 000						
	Boul Haye	1	PM	PM						
Protection des périmètres agricoles	Soufi	1	1 200 000	1 200 000						
	Waeret EIVir	1	1 200 000	1 200 000						
	Bellel senio	1	1 200 000	1 200 000						

	Debay Roundë	1	1 200 000	1 200 000						
	Hamagué Moukhtar	1	1 200 000	1 200 000						
	N'Hassa	1	1 200 000	1 200 000						
	Teydouma	1	1 200 000	1 200 000						
	Ligneiba	1	1 200 000	1 200 000						
	Salihina	1	1 200 000	1 200 000						
	Selkhat dafour	1	1 200 000	1 200 000						
	Louboiline	1	1 200 000	1 200 000						
Mise en place et renforcement des capacités d'un comité de lutte contre les ravageurs	Commune	1	300 000	300 000						
Appui à l'organisation de campagne de lutte contre les ravageurs	Commune	5	400 000	2 000 000						
Construction d'un magasin de semences	Soufi	1	600 000	600 000						
Mise en place et équipement d'une unité de transformation des produits agricoles	Soufi	1	8 000 000	8 000 000						
Formation des agriculteurs en techniques de conservation des produits agricoles	Toute la commune	4	400 000	1 600 000						
Construction de 4 magasins de stockage (40 tonnes)	Debay Roundë	1	2 600 000	2 600 000						
	Ligneiba	1	2 600 000	2 600 000						
	Selkhet dafour	1	2 600 000	2 600 000						
	Towmiyatt Teytate	1	2 600 000	2 600 000						
Réhabilitation de 17 magasins de stockage	Localités restantes	17	PM							
Objectif 3 : Améliorer la productivité de l'élevage par une couverture vétérinaire optimale et une disponibilité des moyens de production										
Mise en place de 4 parcs de vaccination	Entre Issa Baba et Belle Seno	1	3 000 000	3 000 000						

		Entre Hamagué et Soufi	1	3 000 000	3 000 000						
		Nord-Ouest de la localité de Mbeidiya	1	3 000 000	3 000 000						
		Quetmane (Waeret Elvir)	1	3 000 000	3 000 000						
	Recrutement et formation de 4 auxiliaires vétérinaires et mise à disposition de moyens logistiques (motos et autres matériaux)	Toute la Commune	4	PM							
	Mise en place de 4 pharmacies vétérinaires	Entre Issa Baba et Belle Seno	1	2 000 000	2 000 000						
		Entre Hamagué et Soufi	1	2 000 000	2 000 000						
		Entre Ligneiba et Boul Haïr	1	2 000 000	2 000 000						
		Quetmane (Waeret Elvir)	1	2 000 000	2 000 000						
	Appui à l'organisation de campagnes vétérinaires	Toute la commune	1	2 000 000	2 000 000						
	Aménagement de zones de pâturage	Entre Berële et Waeret ElVir	1	3 000 000	3 000 000						
		Entre Issa Baba et Belle Seno	1	3 000 000	3 000 000						
		Entre Soufi et Chorfa-Ehel Diom	1	3 000 000	3 000 000						
		Entre Ligneiba et Boul Haïr	1	3 000 000	3 000 000						
	Creusement de mares artificielles	Issa Baba	1	40 000 000	40 000 000						
		Soufi	1	40 000 000	40 000 000						
	Surcreusement des mares naturelles		1	22 000 000	22 000 000						
	<p>Objectif 4 : Assurer le désenclavement et l'accessibilité de la commune par la mise en place d'axes routiers en bonne qualité en vue de faciliter les flux commerciaux et l'écoulement des produits locaux</p>										

	Construction de la route bitumée Sélibaby-Soufi-Bouilly-Ould Yengé	Toute la commune	1	PM									
	Construction piste Bélel Séno-Soufi-Wahré- Berélé	Toute la commune	1	PM									
	Construction d'un marché communal	Soufi	1	10 000 000	10 000 000								
	Construction du marché de Mbeydiya Hamagué	Mbeydiya Hamagué	1	10 000 000	10 000 000								
Enjeu 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base par une éducation de qualité, des soins à proximité et une couverture total en eau potable	Objectif 1 : Garantir une éducation de qualité par des infrastructures scolaires électrifiées et équipées disposant d'un cadre pédagogique favorable à un enseignement de qualité												
Construction de nouvelles salles de classes dans les écoles	Ecole de Ehel Diom		2	1 200 000	2 400 000								
	Ecole de Issa Baba		2	1 200 000	2 400 000								
Réhabilitation de salles de classe	Ecole de Salihine		2	1 200 000	2 400 000								
	Ecole de Waeret ElVir		2	1 200 000	2 400 000								
	Ecole de Iboïline		2	1 200 000	2 400 000								
Electrification des écoles de la commune	16 écoles de la commune	Forfait	100 000 000	100 000 000									
Adduction d'eau potable des écoles de la commune	16 écoles de la commune	Forfait	150 000 000	150 000 000									
Construction de latrines et de réfectoires	16 écoles de la commune		16	350 000	5600000								

Mise en place de clôture pour les écoles	15 écoles de la commune (hormis celle de Mbeidiya)	15	3 000 000	45 000 000						
Réhabilitation des latrines	Soufi	1	100 000	300 000						
Mise en place et formation des APE	12 écoles de la commune (hormis Soufi, Hamagué, Mbeidiya et Issa Baba)	Forfait	400 000	400 000						
Objectif 2 : Assurer une couverture totale et de qualité aux besoins de toutes les catégories de la population en soins de santé par une amélioration par l'offre sanitaire en place										
Construction et équipement d'un nouveau poste de santé	Mbeidiya Hamagué	1	23 000 000	23 000 000						
Formation de 2 accoucheuses locales	Toute la commune	1	200 000	200 000						
Renforcement de l'équipement du poste de santé et extension (construction d'une salle d'accouchement)	Soufi	1	5 000 000	5 000 000						
Mise en place d'une chambre froide au niveau du poste de santé de Soufi	Soufi	1	2 000 000	2 000 000						
Mise à disposition d'une ambulance communale	Toute la commune	1	7 000 000	7 000 000						
Objectif 3 : Améliorer l'accès des populations en eau potable et lutter contre les maladies hydriques										
Construction d'un château d'eau et de bornes fontaines	Waeret ElVir		20 000 000	20 000 000						
Creusement de puits	Debay Roumdë	1	5 000 000	5 000 000						
	Selkhet Dafour	1	5 000 000	5 000 000						
	Barou Dogal	1	5 000 000	5 000 000						

		Boul Haïr	1	5 000 000	5 000 000						
	Surcreusement de puits	N'Hassa	1	200 000	200 000						
		Ligneiba	1	200 000	200 000						
		Teydouma	1	200 000	200 000						
		Iboiline	1	200 000	200 000						
		Salihine	1	200 000	200 000						
		Hamagué	1	200 000	200 000						
		Towmiyatt teytate	1	200 000	200 000						
		Issa Baba	1	200 000	200 000						
		Soufi	1	200 000	200 000						
		Berèlè	1	200 000	200 000						
		Belel Seno	1	200 000	200 000						
Enjeu 3 : Un environnement et des ressources naturelles régénérés par des populations conscientes des enjeux environnementaux et pratiquant des activités à faible impact environnemental	Objectif 1 : Restaurer l'environnement et les ressources animales et végétales du territoire par la mise en place d'infrastructures adéquates, par la formation des acteurs et la définition d'un cadre commun d'action										
	Mise en place de pare-feux dans la commune	Soufi (Wad Tabat jusqu'à Ehel Diom)	1	3 000 000	3 000 000						
		Berèlè (de l'Ouest jusqu'à N'Hassa et Waeret ElVir)	1	3 000 000	3 000 000						
		Ouest de Soufi jusqu'à Deymakha	1	3 000 000	3 000 000						
		Nord de Ligneiba jusqu'à N'Hassa	1	3 000 000	3 000 000						
		Issa Baba	1	3 000 000	3 000 000						
	Organisation de campagne de sensibilisation pour l'abandon du charbonnage	Toute la commune	2	1 000 000	2000000						
	Structuration, formation et renforcement des moyens matériels des AGLC	2 AGLC de la Commune	2	2 000 000	4000000						

	Organisation de campagnes annuelles de reboisement dans la commune	Toute la commune	6	1 000 000	6000000								
	Objectif 2: Appuyer à la diversification et à la modernisation de l'artisanat local pour promouvoir la création de revenus de soutien aux activités agricoles et pastorales et lutter contre la destruction de l'environnement												
	Formation sur les techniques de savonnerie pour les coopératives féminines	Toutes les coopératives concernées par la savonnerie	1	500 000	500 000								
	Appui technique et matériel des artisans de la commune	Tous les artisans	1	2 000 000	2 000 000								
	Mise en place d'une association communale des artisans	Commune	1	100 000	100 000								
Enjeu 4 : Asseoir et consolider les bases d'une gouvernance locale inclusive	Objectif 1 : Les dispositifs de bonne gouvernance participative sont mis en place, renforcés et davantage responsabilisés dans la programmation et la mise en œuvre du développement local												
	Mise en place d'un Cadre de concertation communale	Commune	1	100 000	100 000								
	Mise en place d'un comité de Développement Local	Commune	1	30 000	30 000								
	Appui technique et matériel aux organisations de jeunes de la commune		1	2 000 000	2 000 000								
	Appui au renforcement des capacités de l'association des jeunes handicapés de la commune rurale de Soufi	Association des jeunes handicapés de la commune rurale de Soufi	1	400 000	400 000								
	Objectif 2 : Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et d'intervention du Conseil Municipal et des acteurs locaux dépositaires d'enjeux de développement local durable												

Formation des élus sur leurs rôles et responsabilités	Conseil municipal	1	300 000	300 000						
Formation des élus et techniciens locaux sur la gestion et le suivi budgétaire	Conseils municipal, SG, RAF, régisseurs	1	350 000	350 000						
Appui à la finalisation de la construction de l'hôtel de ville	Commune	1	5 000 000	5 000 000						
Electrification et équipement en moyens informatiques et logistiques de l'hôtel de ville	Commune	1	3 000 000	3 000 000						
Achat de moyens de déplacement pour la commune (3 motos)	Conseil Municipal	3	700 000	2100000						
Recrutement et renforcement des capacités d'un ADL	Commune	1	PM							
Formation des membres du Cadre de concertation sur le rôle et les missions du dispositif	Cadre de concertation communal	1	150 000	150 000						
Appui à la structuration et au renforcement des capacités de gestion et de plaidoyer des OCB	OCB de la commune	Forfait	5 000 000	5 000 000						
Achat d'un tableau d'affichage	Conseil municipal	1	30 000	30 000						
Organisation de réunions de conseil municipales élargies	Conseil municipal	5	150 000	750000						
Appui à l'organisation de tournée de sensibilisation du conseil municipal	Conseil municipal	3	300 000	900 000						

2. Plan Annuel d'Investissements et d'actions de la commune de Soufi

Le PIA regroupe les actions prioritaires et faisables prévues pour l'année 2013. Il est élaboré en fonction des moyens techniques et financiers de la commune et de son potentiel de mobilisation de ressources financières pour 2013. Il sert de base à l'élaboration du budget communal.

Tableau 12 : Plan d'investissement Annuel de la commune de Soufi

Enjeu	Projets	Localités/ Bénéficiaires	Quantité	Cout unitaire	Coût total estimatif (en UM)	Echéancier				
						T1	T2	T3	T4	
Enjeu 1 : Une économie locale basée sur des secteurs productifs dynamiques, générateurs de revenus et garantissant la sécurité alimentaire	Objectif 1 : amélioration de la productivité du maraichage par l'amélioration des moyens de production et le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs									
	Protection des périmètres maraichers en grillages et barbelés	Union des coopératives de Soufi « Saada »	1	600 000	600 000					
		Coopérative « Al khaïr » de Mbeydiya	1	600 000	600 000					
	Creusement de puits maraichers	Union des coopératives de Soufi « Saada »	1	400 000	400 000					
		Coopérative « Al khaïr » de Mbeydiya	1	400 000	400 000					
	Organisation d'ateliers de formation en techniques maraichères	Toutes les coopératives	1	650 000	650 000					
	Objectif 2 : améliorer la rentabilité du secteur agricole par une plus grande maîtrise de l'eau, la facilitation de l'accès aux intrants et l'appui à la transformation/commercialisation des produits agricoles									
	Construction d'un bassin versant et d'un barrage	Mbeidiya	1	130 000 000	130 000 000					
		Soufi	1	150 000 000	150 000 000					
	Protection des périmètres agricoles	Soufi	1	1 200 000	1 200 000					
		Waeret ElVir	1	1 200 000	1 200 000					

	Mise en place et renforcement des capacités d'un comité de lutte contre les ravageurs	Commune	1	300 000	300 000					
	Appui à l'organisation de campagne de lutte contre les ravageurs	Commune	5	400 000	2 000 000					
	Construction d'1 magasin de stockage (40 tonnes)	Ligneiba	1	2 600 000	2 600 000					
	Objectif 3 : Améliorer la productivité de l'élevage par une couverture vétérinaire optimale et une disponibilité des moyens de production									
	Mise en place d'un parc de vaccination	Quetmane (Waeret Elvir)	1	3 000 000	3 000 000					
	Recrutement et formation d'1 auxiliaire vétérinaire et mise à disposition de moyens logistiques (motos et autres matériaux)	Toute la Commune	1	PM						
	Mise en place d'une pharmacie vétérinaire	Entre Issa Baba et Bellel Seno	1	2 000 000	2 000 000					
Appui à l'organisation d'une campagne vétérinaire	Toute la commune	2	1 000 000	2 000 000						
Enjeu 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base par une éducation de qualité, des soins à proximité et une couverture total en	Objectif 2 : Assurer une couverture totale et de qualité aux besoins de toutes les catégories de la population en soins de santé par une amélioration par l'offre sanitaire en place									
	Construction et équipement d'un nouveau poste de santé	Mbeidiya Hamagué	1	23 000 000	23 000 000					
	Formation de 2 accoucheuses locales	Toute la commune	1	200 000	200 000					

eau potable	Objectif 3 : Améliorer l'accès des populations en eau potable et lutter contre les maladies hydriques							
	Construction d'un château d'eau et de bornes fontaines	Waeret ElVir	1	20 000 000	20 000 000			
	Creusement d'un puits	Debay Roundé	1	700 000	5000 000			
	Surcreusement d'un puits	N'Hassa	1	200 000	200 000			
Enjeu 3 : Un environnement et des ressources naturelles régénérés par des populations conscientes des enjeux environnementaux et pratiquant des activités à faible impact environnemental	Objectif 1 : Restaurer l'environnement et les ressources animales et végétales du territoire par la mise en place d'infrastructures adéquates, par la formation des acteurs et la définition d'un cadre commun d'action							
	Organisation d'une campagne de reboisement dans la commune	Toute la commune	1	1 000 000	1 000 000			
Enjeu 4 : Asseoir et consolider les bases d'une gouvernance locale inclusive	Objectif 1 : Les dispositifs de bonne gouvernance participative sont mis en place, renforcés et davantage responsabilisés dans la programmation et la mise en œuvre du développement local							
	Mise en place d'un Cadre de concertation communale	Commune	1	100 000	100 000			
	Mise en place d'un comité de Développement Local	Commune	1	30 000	30 000			
	Objectif 2 : Renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et d'intervention du Conseil Municipal et des acteurs locaux dépositaires d'enjeux de développement local durable							
Formation des élus et techniciens locaux sur la gestion et le suivi budgétaire	Conseils municipal, SG, RAF, régisseurs	1	350 000	350 000				

	Appui à la finalisation de la construction de l'hôtel de ville	Commune	1	5 000 000	5 000 000				
	Achat de moyens de déplacement pour la commune (1 moto)	Conseil Municipal	1	700 000	700 000				
	Recrutement et renforcement des capacités d'un ADL	Commune	1	PM					
	Formation des membres du Cadre de concertation sur le rôle et les missions du dispositif	Cadre de concertation communal	1	150 000	150 000				
	Achat d'un tableau d'affichage	Conseil municipal	1	30 000	30 000				
	Organisation d'une réunion de conseil municipal élargie	Conseil municipal	1	150 000	150 000				
	Appui à l'organisation de tournée de sensibilisation du conseil municipal	Conseil municipal	1	300 000	300 000				

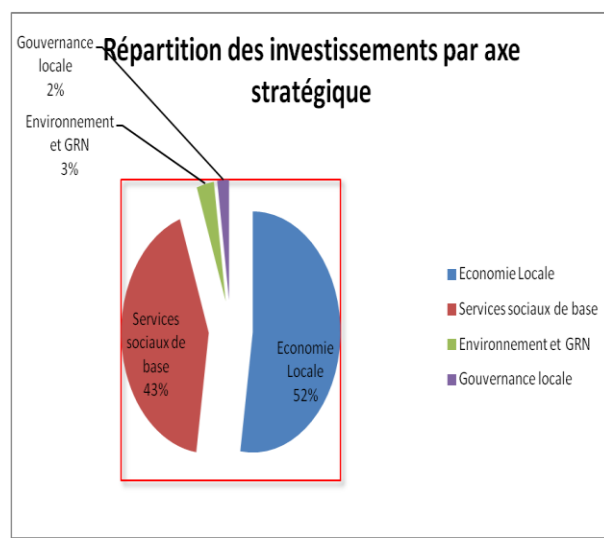
CHAPITRE VII: LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL (PIL) DE SOUFI

Le présent PIL est programmé pour les six années à venir (2013 – 2018). Il est composé de 128 projets pour un montant total de 927 190 000 MRO, soit en moyenne un besoin annuel d'investissement de 231 797 500 MRO. (Compte non tenu de certains projets qui n'ont pu faire objet d'une budgétisation).

Tableau 13: Répartition des investissements par axe

Figure 3 : Répartition des investissements par axe

Axes stratégiques	Financements	
	Montant	Pourcentage
AXE 1 : Economie locale	484 780 000	42
AXE 2 : Services sociaux de Base	392 700 000	53
AXE 3 : Environnement et GRN	29 600 000	3
AXE 4 : Gouvernance locale	20 110 000	2
TOTAL	927 190 000	100



Source : PDC Soufi 2013-2018

L'accent a été mis sur le caractère réaliste des actions à intégrer compte tenu de la faiblesse des moyens financiers de la commune et de la faible densité de son tissu partenarial. Des stratégies multiples et conquérantes seront développées en rapport avec les partenaires de la commune pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

1. Les sources de financement du PDC

La décentralisation en République Islamique de Mauritanie comme presque partout ailleurs en Afrique Subsaharienne est caractérisée par la modestie des dotations. S'y ajoute le faible taux de recouvrement de la taxe locale. Pour ces raisons, les collectivités locales sont obligées, par leurs propres moyens, de trouver des partenaires pour le financement de leurs investissements.

L'Etat appuie beaucoup les collectivités locales à travers des programmes d'appui aux initiatives et acteurs cofinancés avec les Partenaires techniques et financiers (PTF) soit en fonds d'appui direct soit en contrat de désendettement. Les ONG, la coopération

décentralisée et bilatérale et/ou technique (GRDR, ACF, GIZ) et les appels à projets (UE) sont aussi des sources de financement importantes pour les collectivités locales.

La coopération décentralisée et les initiatives de co-développement pourront être également explorées en s'appuyant sur les migrants de la commune même s'ils ne sont pas aussi nombreux que dans beaucoup de communes de la wilaya.

Toutes ces opportunités seront exploitées avec l'appui du GRDR pour financer les projets du PDC à un niveau satisfaisant. Pour ce faire, les finances locales devront être également sensiblement améliorées également pour constituer les apports et contribution dans les investissements nouveaux et l'entretien du patrimoine public local. Pour ce faire la gouvernance locale devra être sensiblement améliorée, les ressources financières des contribuables augmentées, de même un accent considérable sera mis sur l'élargissement de l'assiette fiscal de la commune par la mise en place d'infrastructures économiques nécessaires.

2. L'élaboration annuelle du plan d'investissements et d'actions

Le Conseil municipal doit disposer de bonnes capacités de lobbying et de négociation auprès de l'Etat et de ses représentants (au niveau national et local) et des différents partenaires. Il devra aussi répondre aux appels à projets, saisissant ainsi toutes les opportunités de financement des projets des Plans annuels d'investissements (PAI). Ce travail doit être répété chaque année et évalué successivement pour se rendre compte de la capacité de financement de la commune. Cette capacité est déterminée par les financements acquis par rapport au PAI qui est un souhait pour une année déterminée.

Les financements acquis par le Conseil municipal (Etat, programmes d'appui, partenaires, fonds propres, etc.), constituent le programme annuel d'investissements et d'actions de la commune

Ce programme annuel d'investissements et d'actions doit être élaboré chaque année avant le vote du budget. Il doit être largement communiqué aux populations et transmis aux partenaires pour son intégration dans les documents du Comité Régional de Développement (CRD) qui se tient normalement 1 fois par trimestre et sa prise en compte dans les programmations annuelles des partenaires.

3. La mise en œuvre du programme annuel d'investissements et d'actions de la commune

Pour tous les projets du PDC financés, le CDL est maître d'ouvrage. Il est assisté dans cette fonction par les services techniques de l'Etat et au cas échéant par le partenaire au développement qu'il souhaitera ou toute autre structure qu'elle aura désignée.

Dans la mise en œuvre opérationnelle et le suivi-évaluation des activités, le CDL (présidé par le Maire) jouera un rôle essentiel de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et d'information du CCC. Il est l'organe phare désigné pour la mise en œuvre concertée des actions issues du PDC dans le souci de garantir une appropriation et une participation fiable, crédible et efficace des acteurs locaux.

3.1. *Quelle structuration, quel positionnement et quel rôles pour les différentes instances du CDL dans la mise en œuvre du PDC?*

Le Comité de Développement Communal (CDL) est constitué d'une **cellule de réflexion** (composée d'une dizaine de membres issus du et choisis par le C.C.C.), d'une cheville ouvrière **chargée de la prospection et de l'exécution** (avec **un animateur permanent**) et d'une **cellule de suivi** pour chaque action. Le CDL assure la gestion technique, le suivi et l'évaluation des actions programmées dans le cadre du PDC. Il se situe à l'interface entre les différents acteurs et prestataires. Il rend compte de toutes les activités au C.C.C.

Quel est le rôle de la cellule de réflexion ?

Composée d'une dizaine de membres (élus dont le maire, chefs de village et membres associatifs), elle sera chargée de **définir le fonctionnement du schéma institutionnel** proposé (statuts et règlement intérieur, cahier de procédures, convention de partenariat...) et de **suivre au quotidien les travaux de l'animateur**.

Quel est le rôle de l'animateur permanent ?

Il est chargé de réaliser les enquêtes d'approfondissement de la monographie à l'échelle de chaque localité, de veiller à la bonne diffusion de l'information auprès des populations, d'animer les rencontres des instances, de suivre la mise en œuvre des actions. De manière générale, c'est lui qui sera chargé d'**exécuter les décisions du Cadre de Concertation Communal** et sera **encadré par les membres du C.D.L.** Il est **formé et appuyé** dans toutes ses démarches par le **G.R.D.R.**

Quel sera le rôle de la cellule de suivi ?

Elle sera composée de deux ou trois personnes cooptées par le C.C.C. et qui seront choisies action par action (soit pour leurs compétences techniques, soit pour leur connaissance du terrain, soit pour leur responsabilité...).

3.2. Quelques recommandations pour une meilleure mise en œuvre des activités

Pour l'intégralité des activités liées à la fonction de maîtrise d'ouvrage, le GRDR, dans sa dynamique d'accompagnement à la commune pour la mise en œuvre de son document de planification, pourra être sollicité pour offrir l'accompagnement requis. Les autres partenaires techniques comme le VAINCRE II à travers de Bureau INTERCOM, les services techniques de l'Etat et les autres intervenants compétents sur ces questions pourraient également être d'un apport substantiel pour une meilleure mise en œuvre des activités ;

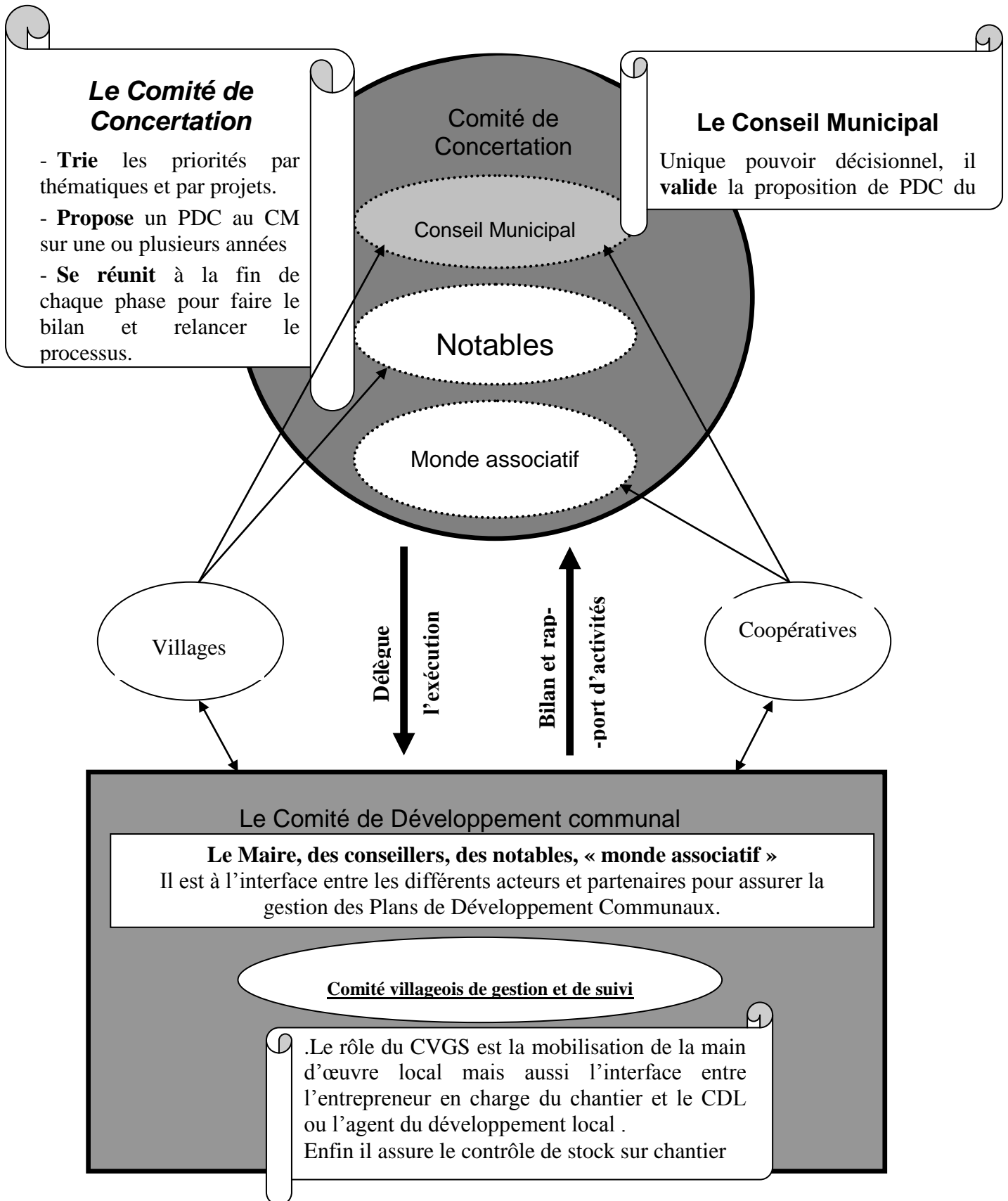
Par ailleurs, il est vivement recommandé au Maire, d'instituer par arrêté un cadre de concertation avec les partenaires intervenant dans la commune, les services techniques en parallèle ou en appui du Cadre de Concertation communal.

Les réunions de ce cadre sont convoquées par le Maire, présidées par le Hakem. Le cadre se réunit deux fois par an. La première réunion se tient en début d'année, et doit permettre de valider les projets du programme, d'analyser leur cohérence et d'exprimer déjà des souhaits pour l'année prochaine. La deuxième rencontre se tient en milieu d'année, et son objectif principal est de suivre et d'évaluer le rythme de la mise en œuvre du programme et de lever les contraintes éventuelles.

En plus des retards liés à la mobilisation des contreparties, les collectivités locales, consacrent beaucoup de temps à la préparation des marchés publics et sont peu regardantes sur la qualité des infrastructures dont elles suivent les chantiers et assurent les réceptions.

Pour une meilleure efficacité dans la mise en œuvre des programmes d'investissements, la commune de Soufi devra adopter une démarche d'élaboration du budget participatif engageant les populations dans la mobilisation des contreparties, mettre dès janvier les instances de passations de marchés et préparer son avis général de passation des marchés.

Figure 4 : Schéma des instances de concertation communales



Source : Guide d'élaboration des PAP, GRDR

3.3. Le suivi évaluation de la mise en œuvre

Le suivi évaluation, en tant que outil d'information et d'alerte, permet lorsqu'il est bien utilisé, de s'inscrire dans une dynamique durable de progrès.

Une fois le programme défini avec les partenaires, il convient d'assurer leur suivi pour connaître à tout moment le niveau d'exécution de chaque projet. S'il est constaté des anomalies dans la mise en œuvre, le Maire est alerté pour prendre les décisions et dispositions idoines.

Quand à l'évaluation, elle a lieu à mi parcours et/ou à la fin d'un processus. Elle a pour préoccupation la comparaison des résultats et des prévisions.

Ainsi, l'on procèdera à l'évaluation du programme d'investissements financés par rapport au PIA du PIL ou réaménagé par addition des projets reportés d'une part, et d'autre part d'examiner le taux de réalisation du programme d'investissement annuel.

3.4. L'évaluation finale du PDC

Naturellement, avant d'aller à la confection d'un PDC de deuxième génération, celui-ci doit être évalué. Cette évaluation devra aider à mieux dimensionner les PDC à venir pour avoir un bon taux de réalisation.

Entre autres domaines, l'évaluation pourrait porter sur :

- ➔ Le taux de réalisation physique et financière du PDC,
- ➔ Le nombre de projets hors plan exécutés par la commune,
- ➔ Les financements sur fonds propres,
- ➔ Les financements des partenaires,
- ➔ Etc.

CONCLUSION

Pendant près de six mois, le Conseil municipal, les populations Soufi, le GRDR, le SADL, l'AMIG, les partenaires de la commune et les autres acteurs de développement de la région, appuyés par un personnel de terrain, ont donné le meilleur d'eux mêmes pour venir à bout de cet exercice de confection du PDC de Soufi. Le PDC est une démarche de développement novatrice qui se construit jour après jour autour d'une animation territoriale permanente fait de désaccords, de différences de vision et de construction de consensus territoriaux. Il est le document de référence en matière de politiques de développement communal dans la mesure où il contient les orientations stratégiques, les objectifs opérationnels et les actions à réaliser, leur priorisation et leurs coûts estimatifs.

Le défi de la confection étant relevé, viendra ensuite celui de la mise en œuvre, qui jusqu'à présent n'est que relativement assuré par certaines collectivités locales aussi bien au niveau régional que national, voire même sous-régional. Cependant avec la dynamique observée pendant l'élaboration du document, la mobilisation des acteurs et l'intérêt accordé au processus ; Soufi peut sans nul doute donner l'exemple.

Un autre défi non moins essentiel à relever au cours de la mise en œuvre du PDC est celui de son appropriation par les populations. Certes, la mobilisation impulsée au moment de son élaboration participe de cette dynamique d'appropriation, mais elle reste insuffisante pour l'atteinte de cet objectif. Pour avancer dans cette direction, il faudra :

- ➔ poursuivre l'implication des populations dans les processus d'affinement du PDC ;
- ➔ renforcer la responsabilisation des acteurs internes dans la conduite du programme ;
- ➔ donner du sens à la notion de participation citoyenne dans la mise en œuvre du PDC ;
- ➔ promouvoir la transparence à tous les niveaux, l'équité et la justice sociale comme mode de gestion du programme
- ➔ impliquer à tous les niveaux les instances de concertation mises en place et les appuyer sans cesse dans leur fonctionnement optimal.

Ce qui veut dire, entre autres, donner aux populations à la base des moyens de contrôle et de sanctions positives ou négatives des responsables ayant en charge cette mise en œuvre.

Des efforts sans cesse devront aussi être déployés par la commune et ses partenaires dans la recherche de financements nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues. Le plaidoyer, le lobbying, la communication à tous les niveaux seront les stratégies globales à adopter pour amener les différents partenaires au développement au niveau local, régional, national et

international à s'approprier de ce document et à se positionner pour le financement des actions qu'il contient.

Le GRDR et l'AMaiG accompagneront la commune dans tout ce processus.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des membres du CCC de Soufi :

N°	Nom et prénom	Fonction	Localité
1	Sounkharou Kodoré Diarra	Maire	M'Beidia Amagué
2	Sidoubé Ould Birama	Conseiller	Souvi
3	Ahmedou Ould Lahbib	conseiller	Souvi
4	Deyde Ould Ahmed Mine	Conseiller	Amagué El Moctar
5	Cheikh Ould M'Bareck	Conseiller	Amagué Boulhayé
6	Fah Ould Samba	Conseiller	Waerett Ehel Levhil
7	Sidi Ould M'Boïrick	conseiller	Berelé
8	Sadvi Ould Moïlil	Représentant village	Débaye Roundé
9	Mohamed Chi Ould Daddé	Représentant village	Ehel Issa Baba
10	M'Bareck Ould Beredasse	Représentant village	Nahassé
11	Mohamed Ould Sileymane	Représentant village	Ehel Dioum
12	Ramwane Ould Khaïrevih	Représentant village	Gleïbé
13	Kowry Ould Eleyyat	Représentant village	Waerett Ehel Liboïlil
14	Youba Ould Julany	Représentant village	Salihine
15	Mohamed Ahmed Ould M'Beidia	Représentant village	Teydoume El Makha
16	Abdoullaye Mory Bah	Représentant village	Belel Seno
17	Mohamed Ould Taled	Représentant village	Towmiyatt Laghlal
18	Aïché Mint Sidi	Représentante de l'union	Souvi
19	Mintebnou Mint Khatri	Représentante coopérative	Souvi
20	Vatimetou Mint Ahmed	Représentante coopérative	
21	Diyé Mint Bouyaguy	Représentante coopérative	Davour
22	Aminata Sow	Représentante coopérative	Belel Seno
23	Sidi Tombé Técé	Représentante coopérative	M'Beidia Amagué
24	Sidi Bocar Ould Sadvi	Représentante coopérative	Souvi
25	Larabasse Ould Abdel Kader	Représentant des jeunes	Souvi
26	N'Dalla Ould Dedde	Représentant des jeunes	Amagué
27	Baba Ould Hacén	Représentant des jeunes	Towmiyatt Laghlal

Annexe 2 : Liste des membres du CDL:

N°	Nom et prénom	Fonction	Localité
1	Sounkharou Kodoré Diarra	Président du CDL	M'Beidia Amagué
2	Ahmedou Ould Lahbib	conseiller	Souvi
3	Aïché Mint Sidi	Représentante de l'union	Souvi
4	Deyde Ould Ahmed Mine	Conseiller	Amagué El Moctar
5	Cheikh Ould M'Bareck	Conseiller	Amagué Boulhayé
6	Fah Ould Samba	Conseiller	Waerett Ehel Levhil
7	Mohamed Chi Ould Daddé	Président du CCC	Ehel Issa Baba
8	Sidi Tombé Técé	Représentante coopérative	M'Beidia Amagué
9	N'Dalla Ould Dedde	Représentant des jeunes	Amagué
10	Abdoullaye Mory Bah	Représentant village	Belel Seno
11	Larabasse Ould Abdel Kader	Représentant des jeunes	Souvi
12	Diyé Mint Bouyaguy	Représentante coopérative	Davour

Annexe 2 : Questionnaire d'enquête monographie

**GRDR Mauritanie
Projet d'appui au développement local**

**1- réalisation de monographies communales
Questionnaire d'enquête socio-économique**

Commune :Moghataa.

Enquêteur :Date :

SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE :

Nom du village du campement du hameau : (mettre une croix dans la case correspondante. S'il s'agit d'un campement compléter la situation géographique et aller à la dernière page).

.....

Arrondissement de :

Commune :Code administratif :

Chef lieu communal : oui non

Limites géographiques : (villages voisins)

A l'ouest : Distance

A l'est : Distance :

Au nord : Distance :

Au sud : Distance :

Distance du chef lieu communal : de Sélibaby :

Du chef lieu de la Moughataa : :

DONNEES SOCIOLOGIQUES :

Nom du chef du village :

Date de création du village :

Historique création (en 5 lignes maximum) :

.....

.....

.....
.....
.....

Population totale (utiliser les résultats du dernier recensement, RANVEC 98) :

Femmes : Hommes : Nombre
de ménages. ou de concessions : Principales
ethnies (ou langues parlées) :

.....

Nom(s) de (es) tribu (s) dominante(s) :

Chefferie et mode de succession (avec si possible la chronologie des trois dernières successions). . .

.....

.....

.....

Cohésion sociale et conflits.

.....

.....

MIGRATION :

Nombre de personnes en émigration :

Zone et pays d'émigration :

.....

INFRASTRUCTURES DE BASE :

Voies de communication / transport :

Principales pistes de liaison

.....

.....

Difficulté de circulation : saisonnière permanente

Fréquence de passage des véhicules de transport :

Quotidien (s): Tous les 2 - 3 jours

Hebdomadaire Pas de transport

Coût de transport du village à Sélibaby : Au chef lieu de commune :

Disponibilité d'un point postal : oui non

Habitat:

Type d'habitat dominant :

Maison en dur case Tantes

Construction en banco Hangar

INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES :

Education :

Existence d'écoles : oui non

Si oui,

Nombre d'écoles : Nombres de classes :

Date de construction :; Partenaire :

Niveaux d'enseignement :

Nombre d'enseignants :

Nombre d'inscrits : total : Filles : Garçons :

Type de construction : en dur Précaire:

Si non :

Quelle est l'école fréquentée :

Distance (temps de marche) :

Nombre de lycéens et collégiens à Sélibaby :

Nombre d'étudiants à Nouakchott à l'étranger :

Santé :

Y a t il une **infrastructure de santé** ? oui non

Si oui

Date de la mise en place :

De quel type : centre de santé Poste de santé Maternité

Pharmacie villageoise Pharmacie privée Dépôt pharmaceutique

Personnel de santé :

Infirmier d'état accoucheuse rurale Agent technique de santé

Programme spécifique de santé :

Dénomination :

.....

Durée : Date de démarrage :

Partenaire :

Si non

Ou s'adresse le village en cas d'urgence ?

Localité :

Distance :

Moyen de transport :

Ressources en eau :

Disponibilité : oui non

• Réseau d'eau potable : oui non

□

Si oui :

année de réalisation : nombre de bornes

- Forages équipés :
- Forages fermés : Pourquoi ?
-
- Puits à pompe manuelle (indiquer le nombre) ;
- Puits à exhaure manuelle (indiquer le nombre) :
- Barrage : oui non Si oui, quel type d'utilisation ?

Domestique Agriculture Elevage Autres

□

Si pas de ressources disponibles, ou se ravitaille le village ?

Puisards : Marigots Fleuve :

villages voisins (noms et distance) : :

..... :

Y a t il une cotisation pour l'eau ou l'entretien des points d'eau ? oui non

□

Si oui comment sont gérées les cotisations ?

..... :

: :

.....

Activités du secteur primaire :

Agriculture :

Nom des zones de culture :

.....

.....

.....

.....

Systèmes de culture pratiqués

- Diérri (terres hautes cultures s/pluie)
 Walo (Bas fonds, décrue)
 Falo(berges d'oueds et de fleuve, décrue)

Principales céréales cultivées en hivernage (citer par ordre d'importance) :

.....

Nombre de charrues dans le village :

Production moyenne il y a 10 ans : Production moyenne actuellement :

Autres cultures d'hivernage :

- Arachide Gombo Niébé Oseille de Guinée

 Courges Autres (citer) :

Périmètres irrigués :

Dénomination du périmètre	Date de création	Surface	Nombre d'exploitants	Espèces cultivées	Nbre de pompes	
					Marc h	Panne

Quelles sont les périodes d'exploitation des périmètres irrigués :

.....

.....
.....

Cultures maraîchères :

Nombre de jardins dans le village :

Surface totale :

Date de l'introduction du jardinage dans la localité :

Destination de la production : Autoconsommation Commercialisation

Citer 3 principaux problèmes liés à l'agriculture, au maraîchage et cultures irrigués :

.....
.....
.....

Elevage:

Taille du cheptel du village:

ovins Bovins Caprins Camelins

Zones de pâturage :

.....

Source d'abreuvement du cheptel (puits pastoraux, autres : nombre et localisation) :

.....
.....

..... Zone

de transhumance : oui non

Origine des transhumants :

Période de transhumance :

Catégorie de cheptel concerné :

Donner deux à trois problèmes liés à l'élevage :

.....

.....

.....

Pêche :

Y a t il des ressources piscicoles ? oui non

A quel niveau ? Barrage fleuve marigot

Quantité moyenne pêchée par an :

Dynamiques locales :

Citez toutes les formes d'organisations qui existent dans le village : (coopératives, groupement de jeunes, association villageoise, fédération de groupement, associations pastorales, ...).

Type et nom de l'organisation	Date de création	Nombre d'adhérents	Principales activités	Réalisations concrètes

Exploitation forestière :

Type de produits de cueillette : (Vente / autoconsommation) :

Zone d'approvisionnement de bois et de charbon de bois :

Exode saisonnière : (importance et destination) :

Activités économiques et artisanales : infrastructures (indiquer le nombre et la date d'introduction de l'activité dans la localité) :

Moulins à grain :

.. Four à pain :

Boutique :

Boucherie :

Forge :

Banque de céréales :

Tisserand :

Bijoutier :

Mécanique (auto, pompe) :

Transporteur :

Cordonnier :

Autres :

Marché : Quotidien Hebdomadaire

irrégulier pas de marché

Marché le plus proche (distance et localité):

.....

Quelles sont les ressources et les potentialités du village ?

.....

.....

.....

.....

Le village a il une caisse ? oui non

□

Quelles sont les sources de cette caisse ?

.....

.....

Quelles sont les dépenses supportées par la caisse ?

.....

.....

Quelles sont les principales contraintes du village :

.....

.....

.....

.....

Quelles sont les activités du village réalisées sans aucun apport extérieur ?

.....

.....

Quelles sont les activités réalisées avec l'aide des migrants :

.....

.....

.....

Quelles sont les activités réalisées avec d'autres intervenants : Etat, ONG, coopération décentralisée, jumelage, autres ?

.....

.....

.....

.....

Quelles sont les principales évolutions enregistrées au village au cours des 10 dernières années ?

.....

.....

